

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE  
PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET  
LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIE

DOSSIERS : R-3867-2013 Phase 2

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président  
Mme FRANÇOISE GAGNON et  
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 18 JUIN 2021  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 10

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me VINCENT LOCAS  
avocat d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

INTERVENANTES :

Me PAULE HAMELIN  
avocate de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT LOCAS	6
PLAIDOIRIE PAR Me PAULE HAMELIN	55
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	101
RÉPLIQUE PAR Me VINCENT LOCAS	118
DISCUSSION	131

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce dix-huitième  
2 (18e) jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix-huit (18)  
8 juin deux mille vingt et un (2021) par  
9 visioconférence. Dossier R-3867-2013 Phase 2 :  
10 Demande relative au dossier générique portant sur  
11 l'allocation des coûts et la structure tarifaire  
12 d'Énergir. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Madame Lebus. Alors, bon début de dernière  
15 journée d'audience à l'ensemble des participants.  
16 Alors, la formation est prête à vous entendre.

17 Maître Locas, je veux juste m'assurer. Est-  
18 ce qu'on vous a... on a communiqué avec vous  
19 concernant le service d'interprétation?

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Je viens tout  
22 juste de voir le message de madame Lebus.  
23 Malheureusement, les fonctionnalités font en sorte  
24 que je n'ai pas été en mesure de répondre via  
25 Teams. Ceci étant dit, si monsieur Todd n'est pas à

1 l'écoute aujourd'hui, est-ce qu'il y a réellement  
2 un besoin d'interprétation? Je vous dirais que je  
3 laisse ça à votre discrétion. Ma compréhension,  
4 c'est que nos interprètes sont disponibles au  
5 besoin, mais de mon côté tout sera en français,  
6 donc...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Si vous me permettez, je vais juste demander et je  
9 connais la réponse naturellement. Et comme c'est  
10 maître Cardinal qui a fait les relations et qu'elle  
11 a bien travaillé avec monsieur Todd, Maître  
12 Cardinal qui peut confirmer que monsieur Todd  
13 n'assiste pas à l'audience.

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Bonjour. Je cherchais le bouton de ma caméra,  
16 mais... Non. En fait, monsieur Todd ne devait pas  
17 assister à l'audience aujourd'hui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bon. Parfait. Merci Maître Cardinal, c'est  
20 apprécié. Alors, je pense que, Maître Locas, quand  
21 vous pourrez, vous pourrez... la présence des  
22 éminents interprètes n'est pas... n'est pas  
23 requise. Et on sait le travail qu'ils ont fait.  
24 Alors, on les en remercie et on vous remercie pour  
25 les services que vous avez offerts.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Il n'y a aucun problème, Monsieur le Président. Je  
3 vois que certains de mes collègues sont en ligne,  
4 donc ils vont pouvoir faire le lien avec les  
5 interprètes.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Parfait. Mes collègues, mes deux collègues à côté  
8 de moi qui sont présents, mais c'est clair qu'ils  
9 veulent savoir qu'on y va. Alors, à moins que vous  
10 ayez des commentaires additionnels, Maître Locas,  
11 la formation est disponible, prête et a envie de  
12 vous entendre.

13 PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT LOCAS :

14 Génial. Bien, j'ai envie également de parler, donc  
15 ça tombe bien en ce bon matin. Donc, le seul  
16 commentaire introductif que j'avais, c'est  
17 justement le dépôt sur le SDÉ du plan  
18 d'argumentation d'Énergir. Je vois qu'il est  
19 affiché en ce moment, donc je vois qu'il a été  
20 capté, là, par... par le greffe.

21 Je ne sais pas s'il y a nécessité de le  
22 projeter par contre, Madame... Madame la Greffière.  
23 Je laisse ça à la discrétion de la formation si  
24 c'est plus évident pour vous. Comme vous le savez,  
25 je suis de ceux qui n'a pas habituellement

1 l'habitude de me coller... Je vois maître Hamelin,  
2 je... avant de me lancer.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Oui, je m'excuse. C'est que je n'ai pas été en  
5 mesure de pouvoir avoir le plan sur le SDÉ. En  
6 fait, pas que... je n'ai pas eu le temps d'accéder  
7 au SDÉ. Généralement, on a l'avis et on peut être  
8 en mesure de faire une copie. Je ne sais pas s'il y  
9 a quelqu'un de... Maître Locas, qui serait en  
10 mesure de nous envoyer une copie du plan  
11 d'argumentation pour qu'on puisse l'avoir.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Oui, ça peut être fait. J'étais sous l'impression  
14 qu'il y avait... J'ai vu un avis d'accusé réception  
15 de mon côté, mais c'était peut-être pas celui avec  
16 le lien, là, qui vous permet de...

17 Me PAULE HAMELIN :

18 O.K. Je viens de le... je viens de voir qu'il  
19 rentre, qu'il est rentré.

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Ah! Bon.

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Alors, je... Parfait.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 J'étais à deux minutes près.

1 M. FRANÇOIS ÉMOND :

2 Simplement pour vous dire, bonjour, qu'il est  
3 disponible, de mon point de vue, sur le SDÉ, là. Je  
4 le consulte en ce moment sur le SDÉ.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 C'est réglé.

7 M. FRANÇOIS ÉMOND :

8 Oui, c'est ça.

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Génial.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Donc, est-ce que... pour maître Turmel et maître  
13 Hamelin, est-ce que vous voulez que le document  
14 soit affiché ou pas?

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Bien, je vais laisser ça à la discrétion de maître  
17 Locas. Je voulais juste m'assurer que je pouvais  
18 voir quelque chose pendant qu'il parlait.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Merci. Bien, de mon côté, c'est pas nécessaire,  
21 j'ai déjà mes propres notes, donc je... c'est...  
22 Comme je vous dis, c'est pour la formation, mais je  
23 présume que vous l'avez également, donc... Et  
24 j'allais dire en fait, que contrairement à mon  
25 habitude où j'aime me lancer davantage dans une



1 espèce de monologue et de me référer à mes notes à  
2 l'occasion, cette fois-ci je vais être un peu plus  
3 collé sur le plan d'argumentation, mais me  
4 permettre à l'occasion certains apartés au gré des  
5 sujets et de, je vous dirais, de mes émotions, mes  
6 émotions du moment.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui. Alors, Maître Locas, je vais vous demander  
9 deux minutes avant de vous laisser aller parce que,  
10 moi, je vais vouloir avoir une copie papier. Alors,  
11 je vais demander d'avoir une impression. Je vous  
12 reviens.

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Il n'y a pas de problème.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Locas, désolé, mon deux minutes a été un peu  
20 plus long parce qu'on a aussi constaté que mon  
21 branchement... en fait c'est l'audience de tous les  
22 dangers, on m'a... j'avais pas... j'avais pas  
23 branché correctement le réseau, alors mon collègue  
24 Émond a eu la gentillesse de dire : « Bien je pense  
25 que c'est peut-être pas tout à fait correct. » On

1 en a profité pour le faire pour que je puis  
2 respecter les normes de la Régie et ne pas être  
3 encore expulsé de la salle d'audience avant la fin  
4 de l'audience d'aujourd'hui.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Ce qui serait dommage en ce dernier jour.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bien en fait je dois vous avouer que j'aurais quand  
9 même le privilège de vous entendre, mais du confort  
10 de mon bureau qui est, je vous dirais, plus  
11 confortable au niveau des fauteuils que la salle  
12 d'audience. Je souhaite un jour que vous puissiez  
13 l'utiliser, vous allez voir c'est... on voit bien  
14 vu de cette position-là.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Je suis plus habitué de la vue... c'est sûr, je  
17 suis plus habitué à la vue vers vous que l'inverse,  
18 mais bon, on verra où la vie nous mènera.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Tout à fait, tout à fait. Il me fera un plaisir  
21 d'être à l'inverse pour aller voir votre première  
22 audience. Alors, Maître Locas, si vous voulez bien,  
23 on débute?

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Oui, oui, merci beaucoup, Monsieur le Président.

1       Donc, Vincent Locas pour la demanderesse, Énergir  
2       S.E.C., très heureux d'être ici avec vous en ce  
3       vendredi après cette... j'allais dire cette  
4       semaine, mais ces... ces bouts de jour au courant  
5       de la semaine. Comme je le mentionnais, là, avant  
6       la courte pause, je vais suivre en grande partie le  
7       plan d'argumentation que je vous ai soumis,  
8       Monsieur le Président, mais je vais quand même me  
9       permettre certains apartés, là, ici et là pour  
10      apporter certains éclaircissements additionnels.

11                Donc, on est ici au niveau du volet 1A de  
12      la Phase 2B, dossier R-3867-2013. Je pense que  
13      les... les lettres et les chiffres ici sont  
14      importants parce qu'il y a eu beaucoup de  
15      changements aux grilles des dernières années, de  
16      phases, de volets. Bien honnêtement, je ne savais  
17      même pas que ça existait des volets dans des phases  
18      avant de me plonger dans... dans ce dossier-ci. Et  
19      je pense que ça vaut la peine aussi de... de  
20      repasser en revue la liste des sujets. Ne serait-ce  
21      que pour savoir d'où on part.

22                Donc, très brièvement, les sujets de la  
23      Phase... du volet 1A de la Phase 2B, tels que  
24      définis par la décision D-2021-003, tout d'abord.  
25      Le cadre conceptuel d'Énergir relatif à la

1 fonctionnalisation et l'allocation des coûts des  
2 services de fourniture, de transport et  
3 d'équilibrage et de la flexibilité opérationnelle.

4 Deuxièmement, l'approche proposée par  
5 Énergir pour la prise en compte des clients du  
6 service interruptible, à savoir la reconnaissance  
7 de l'offre interruptible au service d'équilibrage  
8 uniquement, mais aussi le retrait du service  
9 interruptible au service de distribution.

10 Troisièmement, la gestion quotidienne des  
11 nomination et l'analyse de l'impact des livraisons  
12 des clients en achat direct.

13 Quatrièmement, les facteurs d'allocation  
14 des coûts de fourniture et de transport qui  
15 découlent du cadre conceptuel proposé.

16 Et finalement, les méthodes et paramètres  
17 de la nouvelle offre de service interruptible, le  
18 nouveau service d'optimisation tarifaire, les  
19 suivis demandés par la Régie, les modifications aux  
20 conditions de service et finalement les mesures  
21 transitoires, tel que défini, comme je vous le  
22 mentionnais à la décision D-2021-003.

23 Mais on peut quand même résumer, là, si  
24 vous voulez, cette liste en deux grands sujets :  
25 d'une part, la refonte des services de fourniture

1 de transport en équilibrage, ce qu'on appelle le  
2 FTÉ. Et je vais sauter, là, de la version longue à  
3 la version écourtée, là, au gré... au gré du plan.  
4 Et d'autre part, la refonte de l'offre  
5 interruptible.

6 Et on considère que la dichotomie entre les  
7 phases et volets du présent dossier est d'autant  
8 plus importante que certains sujets ou enjeux, bien  
9 qu'ayant leur importance, n'ont pas été traités  
10 dans le présent volet 1A de la Phase 2B, le seront  
11 éventuellement dans une phase ou un volet  
12 subséquent du dossier ou encore dans un dossier  
13 tarifaire à venir.

14 Et je me permets ici mon premier aparté.  
15 Vous savez, la vision tarifaire... en fait c'est la  
16 façon à l'interne qu'on l'appelle et qu'on le nomme  
17 entre nous, mais la vision tarifaire, de par son  
18 nom, on le sait, c'est un dossier générique, un  
19 dossier macro. Pour moi, la vision c'est comme ce  
20 nuage, là, qui flotte et au gré des décisions dans  
21 les différentes phases, dans les différents volets  
22 vient influencer les dossiers tarifaires, par  
23 exemple, correspondants.

24 C'est important de le rappeler parce que  
25 je... pas plus tard qu'hier vous avez eu cette

1 discussion, Monsieur le Président, avec... avec  
2 monsieur Gosselin après son contre-interrogatoire  
3 lorsque vous parlez les principes... les principes,  
4 c'est important. Et ici, on est dans un débat de  
5 principe avant tout.

6 Et je tiens à le rappeler, parce qu'on va  
7 voir un peu plus tard, il y a peut-être certains  
8 enjeux qui sont importants pour les intervenants,  
9 mais ce n'est pas parce qu'on va les traiter plus  
10 tard ou ailleurs qu'ils perdent de leur importance.  
11 Il faut se ramener à la liste des sujets qu'on a  
12 devant nous et les conclusions, les demandes qui  
13 sont celles qui vous sont présentées par Énergir.

14 Donc, la présente se veut donc  
15 l'argumentation d'Énergir pour ces deux sujets, ces  
16 deux propositions de refonte. À noter, entre  
17 autres, que dans un souci d'efficacité et de saine  
18 administration des ressources réglementaires,  
19 Énergir n'a pas jugé requis d'aborder ici  
20 l'ensemble des questions ou enjeux ayant pu être  
21 soulevés au cours de l'étude de ces deux sujets.

22 Par contre, le fait, pour Énergir, de ne  
23 pas répondre directement à un argument, ou encore,  
24 à une proposition qui a été soulevée par un des  
25 intervenants au dossier - passé ou présent,

1 d'ailleurs, parce qu'on... en bon français, on a  
2 perdu certains joueurs en cours de route - ne  
3 saurait être considéré comme une approbation tacite  
4 de sa part à son égard.

5 Dans tous les cas, Énergir s'en remet à son  
6 abondante preuve qu'elle a déposée au dossier, que  
7 celle-ci prenne la forme des pièces soumises au  
8 soutien de sa demande, qui est le coeur des  
9 propositions, ou encore des réponses fournies aux  
10 nombreuses demandes de renseignements.

11 Et ici j'entendais, Monsieur le Président,  
12 je pense que c'est hier ou mardi, vous disiez que  
13 vous n'étiez pas mathématicien. Je ne le suis pas  
14 non plus, mais je me suis permis un petit calcul  
15 très rapide, d'une approximation du nombre de  
16 réponses qui ont été fournies par Énergir, ne  
17 serait-ce que depuis octobre deux mille vingt  
18 (2020), soit depuis le dépôt, là, de la proposition  
19 révisée, et on parle d'environ trois cent quatre-  
20 vingt-cinq (385). Plus ou moins, là, je vous  
21 laisserai faire l'exercice si vous voulez le faire.

22 Mais, tout ça pour dire qu'il y a eu  
23 beaucoup de demandes de renseignements, beaucoup de  
24 questions et beaucoup de réponses qui ont été  
25 fournies.

1                   Il y a également eu les présentations  
2 utilisées lors des multiples séances de travail. Ça  
3 aussi, c'est un point à noter. Ce n'est pas usuel,  
4 dans tous les dossiers, qu'il y a, premièrement,  
5 des séances de travail, mais beaucoup de séances de  
6 travail. Juste depuis les derniers mois, on parle  
7 de... si ma mémoire est bonne, on en a eu une à  
8 l'automne, on en a eu une également à l'hiver.  
9 Automne deux mille vingt (2020), hiver deux mille  
10 vingt et un (2021). Et, également, les  
11 présentations qui ont été utilisées lors... en  
12 fait, la présentation qui a été utilisée lors  
13 d'audiences, par nos témoins.

14                   Témoignages qui ont été livrés par les  
15 représentants internes d'Énergir, mais j'aime les  
16 appeler aussi nos « experts internes », si je peux  
17 m'exprimer ainsi. Ce n'est pas parce qu'Énergir n'a  
18 pas fait appel aux services d'un... d'experts  
19 externes que la crédibilité, ou encore l'expertise  
20 de ses témoins pourraient être ici remis en  
21 question. Pas qu'on le suppose, mais je tiens à  
22 rappeler que le travail qui a été fait par les  
23 équipes d'Énergir est rigoureux et les témoignages  
24 qui vous ont été livrés par madame Simard, madame  
25 Martel, monsieur Morin, monsieur Tremblay, monsieur



1 Huet sont crédibles et, à notre avis, complets.

2 Énergir a d'ailleurs bon espoir que tout ce  
3 travail effectué en amont de la présente audience,  
4 y compris celui effectué auprès de l'expert mandaté  
5 par la Régie, lors des séances de travail que je  
6 vous mentionnais, a porté ses fruits et a permis  
7 une meilleure compréhension, tant des objectifs que  
8 des propositions concrètes d'Énergir.

9 Je vous parlais de nos témoins. Vous savez,  
10 Monsieur le Président, je ne suis pas ici pour me  
11 substituer à eux, je n'ai pas la prétention d'avoir  
12 ni leur expérience, ni leur expertise, ni de  
13 l'avoir un jour, mais voyez-moi un peu,  
14 aujourd'hui, comme un... j'aimerais dire, un peu,  
15 un surligneur vivant, là, qui va tenter de mettre  
16 du jaune ou du orange, tout dépendant la couleur  
17 que vous préférez, là, sur certains pans de la  
18 preuve. Ah! Le orange, donc... ici, on préfère le  
19 orange. Donc, on va y aller avec le orange pour  
20 aujourd'hui.

21 Je vous parlais qu'il y a un travail en  
22 amont important qui a été fait. Selon nous, ça a  
23 permis, comme je vous dis, une meilleure  
24 compréhension des objectifs et des propositions  
25 concrètes d'Énergir. Énergir en prend entre autres

1 pour preuve la décision de certains... intervenants  
2 - pardon - ou du moins, un, le ROEÉ, de mettre fin  
3 à leur participation à cette phase du dossier. Et  
4 le fait que la présente audience, également,  
5 n'oublions pas, qui était initialement prévue pour  
6 durer huit jours, a finalement été réduite plus ou  
7 moins à deux journées. Je dis plus ou moins, parce  
8 qu'on ne sait pas encore à quelle heure aujourd'hui  
9 nous serons libérés.

10 Enfin, et comme il sera plus amplement  
11 souligné dans les sections qui vont suivre de mon  
12 plan, bien que certains éléments précis des  
13 propositions formulées par Énergir ne semblent  
14 toujours pas au goût de tous les intervenants,  
15 reste que de règle générale, un certain consensus  
16 semble régner, y compris avec l'expert mandaté par  
17 la Régie quant aux objectifs fondamentaux sous-  
18 tendant ces dernières, laissant ainsi croire que  
19 les divergences d'opinions sont moins nombreuses  
20 que les points de concordance.

21 Et, maître Turmel, maître Hamelin feront  
22 leurs représentations. On a entendu, également, les  
23 témoignages des analystes, tant de l'ACIG que de la  
24 FCEI, et je... Qu'est-ce que je veux dire par là,  
25 lorsqu'il y a plus de concordances que de

1           divergences, c'est qu'il s'est dit beaucoup de  
2           choses, il s'est écrit aussi beaucoup de choses,  
3           mais lorsqu'on regarde fondamentalement les  
4           recommandations des intervenants, une grande partie  
5           des propositions qui sont avancées par Énergir, ils  
6           sont en faveur, ils sont d'accord.

7                     Je comprends qu'il y a certains éléments  
8           qu'ils aimeraient modifier. Il y a certains  
9           éléments avec lesquels ils ne sont pas d'accord et  
10          c'est tout à fait valable de leur côté, je veux  
11          dire, ils font les représentations, mais au final,  
12          il faut revenir sur les points où il y a de la  
13          concordance, il y en a de nombreux.

14                    Je prends entre autres par exemple, le  
15          témoignage hier de monsieur Gosselin qui  
16          mentionnait que du côté de la FCEI, globalement,  
17          les recommandations, on les considère comme bonnes,  
18          elles sont même, je pense qu'il utilise le terme,  
19          ils sont contents ou même agréablement surpris de  
20          ce qui a été proposé et ce qui restait, c'étaient  
21          des... entre guillemets, des petits commentaires.

22                    Donc, je pense qu'il faut garder ça en tête  
23          aussi, lorsqu'on regarde l'ensemble de l'oeuvre.

24                    Donc, sans plus tarder, les deux grands  
25          sujets. Le tout premier, j'en suis ici en ce moment

1 au paragraphe 11, de mon plan section 2. Donc, la  
2 Refonte des services FTÉ.

3 Tout d'abord, rappelons que suite aux  
4 séances de travail tenues à l'hiver deux mille  
5 vingt (2020) avec l'expert mandaté par la Régie,  
6 Énergir a révisé à l'automne deux mille vingt  
7 (2020) sa preuve initiale en intégrant la méthode  
8 de fonctionnalisation des coûts d'approvisionnement  
9 gazier par trois paliers suggérée par ce dernier.

10 Sans revenir sur la mécanique complète de  
11 la refonte des services FTÉ, soulignons les trois  
12 grands objectifs qui soutiennent le nouveau cadre  
13 conceptuel proposé par Énergir:

14 Premièrement: réaliser une analyse complète  
15 de la causalité des coûts associés à la chaîne  
16 d'approvisionnement,

17 Deuxièmement: revoir l'ensemble de la  
18 fonctionnalisation, de l'allocation et de la  
19 tarification des services de fourniture, de  
20 transport et d'équilibrage de façon à l'adapter au  
21 nouveau contexte d'approvisionnement, et  
22 finalement, répondre aux différents suivis demandés  
23 par la Régie, concernant la chaîne  
24 d'approvisionnement, à l'aide d'une solution  
25 globale.

1 Les principes ayant guidé Énergir dans sa  
2 démarche sont ceux, entre autres de l'équité, de la  
3 simplicité et de la souplesse tout en assurant une  
4 meilleure causalité des coûts, en diminuant  
5 l'interfinancement entre les segments de la  
6 clientèle, en envoyant un signal de prix clair, en  
7 facilitant la gestion interne et en limitant les  
8 coûts administratifs.

9 On vous soumet que la solution proposée par  
10 Énergir se veut à la fois globale, comme je le  
11 mentionnais, intégrée, cohérente et pérenne...

12 Et je mets l'accent ici sur pérenne, vous  
13 savez des dossiers de vision tarifaire, on ne va  
14 pas en faire, du moins, à toutes les années. Le  
15 but, c'est que ce qu'on vous propose aujourd'hui  
16 perdure dans le temps, qu'il y ait ici une vision à  
17 long terme et une adaptativité, pardon, de la  
18 solution.

19 Cette solution tourne aussi autour des  
20 principes de l'indissociabilité des coûts  
21 d'approvisionnement et de l'interchangeabilité des  
22 outils. En d'autres mots, Énergir propose donc de  
23 présenter les coûts d'approvisionnement de façon  
24 globale, en fonctionnalisant directement les coûts  
25 d'approvisionnement entre les services FTÉ en se

1 rapportant aux fonctions dites « directes » qu'ils  
2 accomplissent plutôt qu'aux « outils indirects »  
3 utilisés pour rendre ces services.

4 Cette proposition, nous vous soumettons  
5 permet non seulement pour Énergir d'établir des  
6 tarifs plus représentatifs de la causalité des  
7 coûts, mais également d'être mieux adaptée à la  
8 structure d'approvisionnement actuelle, tout en  
9 étant assez souple, comme je vous le mentionnais,  
10 la souplesse pour répondre à des changements  
11 futurs.

12 Donc, cette vision long terme, cette vision  
13 d'avenir, ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est  
14 une solution qui va devoir perdurer dans le temps.  
15 Et j'allais dire pour les générations à venir, mais  
16 je ne veux pas m'avancer jusque là.

17 L'expert mandaté par la Régie considère  
18 d'ailleurs que la proposition actuelle d'Énergir  
19 est conforme à ses propositions telles qu'elles  
20 sont exposées dans son rapport et telles qu'elles  
21 ont été discutées lors des séances de travail de  
22 février et mars deux mille vingt (2020).

23 De surcroît, comme Énergir, l'expert  
24 mandaté par la Régie est d'avis que les quelques  
25 différences entre sa méthode et celle du

1 Distributeur ne sont pas assez marquées pour  
2 affirmer que les deux approches sont  
3 fondamentalement distinctes.

4 L'expert qualifie même la proposition  
5 d'Énergir, autant l'originale comme celle révisée,  
6 de « méthodologie innovante destinée à améliorer  
7 les pratiques standard de l'industrie, j'aurais dû  
8 mentionner ici, je reprends les mots de monsieur  
9 Todd, et encore une fois, je reprends ses mots :

10 D'« amélioration innovante de la  
11 pratique standard ».

12 Monsieur Todd reconnaît également que la  
13 méthodologie telle que révisée d'Énergir constitue  
14 une approche raisonnable pour la mise en œuvre de  
15 ses propres propositions considérant le contexte  
16 dans lequel le Distributeur évolue et les  
17 contraintes auxquelles il fait face, tout en  
18 ajoutant qu'elles reflètent mieux les processus de  
19 fixation des tarifs de la Régie.

20 En effet, Énergir comprend du témoignage de  
21 l'expert lors de l'audience que bien que des  
22 améliorations au modèle proposé par le Distributeur  
23 serait en théorie, et je dis bien en théorie et je  
24 le souligne ici, envisageables, en pratique  
25 cependant, et encore une fois la théorie versus la

1 pratique, ce dernier, donc le modèle proposé est le  
2 meilleur qu'il soit possible d'adopter et  
3 d'appliquer dans les circonstances. C'est le fameux  
4 « second best » que monsieur Todd mentionnait lors  
5 de son témoignage.

6 Même avant le dépôt de la preuve révisée  
7 d'Énergir en octobre deux mille vingt (2020),  
8 l'expert mandaté par la Régie considérait le  
9 nouveau cadre conceptuel proposé comme étant  
10 logique et comme représentant des avantages clairs.

11 Quant aux intervenants, et je vous le  
12 mentionnais, certaines ont des préoccupations, dont  
13 l'ACIG. Celle-ci reconnaît tout de même la  
14 pertinence de la démarche associée à la proposition  
15 d'Énergir et indique que le cadre conceptuel  
16 proposé semble répondre aux objectifs assignés à la  
17 refonte des services FTÉ.

18 Énergir constate toutefois que plusieurs  
19 éléments soulevés par l'intervenante dans sa preuve  
20 semblent être fondés sur le rapport de l'expert  
21 mandaté par la Régie daté d'octobre deux mille  
22 dix-neuf (2019) et ne semblent pas prendre en  
23 considération la preuve révisée d'Énergir déposée  
24 en octobre deux mille vingt (2020) ni le  
25 positionnement de l'expert quant à cette dernière



1 tel que relaté dans les sections précédentes ou ce  
2 que je viens tout juste de vous mentionner.

3 Essentiellement, Monsieur le Président, si  
4 on prend un pas de recul, il y a eu une preuve  
5 originale, il y a eu un rapport d'expert de  
6 monsieur Todd, Elenchus, en octobre deux mille dix-  
7 neuf (2019), il y a eu un an de travail qui a été  
8 effectué, de réflexion, d'analyse, d'échange  
9 également, je vous ai parlé des séances de travail  
10 et il y a eu une preuve révisée en octobre deux  
11 mille vingt (2020).

12 Lorsque vous regardez certains passages du  
13 mémoire de l'ACIG, et là je vous en ai soulevé  
14 quelques-uns, on semble attaché encore à la preuve  
15 prérévision. Avant les améliorations apportées.  
16 Essentiellement, monsieur Todd dit « Voici une  
17 liste d'améliorations. On les a analysées chez  
18 Énergir. On les a intégrées. On a déposé une preuve  
19 révisée. ».

20 Ici, je ne veux pas porter des intentions à  
21 l'ACIG, défendre les intérêts qu'ils ont à défendre  
22 et ils font le travail qu'ils ont à faire et c'est  
23 tout à fait valable.

24 Ceci étant dit, cette impression que  
25 lorsqu'on parle d'une idée préconçue ou du moins

1 d'une finalité et puis qu'on va à rebours pour  
2 aller chercher des éléments de preuve qui viennent  
3 supporter cette finalité-là, bien un moment donné à  
4 force d'aller à rebours, bien on tombe sur des  
5 éléments qui sont un peu moins d'actualité. Qui  
6 sont un peu moins pertinents, puis là, on s'attache  
7 à des éléments qui viennent mettre de côté  
8 complètement un an de travail qui finalement a été  
9 effectué.

10 L'ACIG semble ainsi faire attraction du  
11 fait, et comme je vous le mentionnais, que suite au  
12 dépôt du rapport de l'expert mandaté par la Régie,  
13 Énergir avait échangé avec lui et révisé sa preuve  
14 de manière à ce qu'elle concorde désormais avec les  
15 propositions de ce dernier.

16 Ici je vous mets un paragraphe, en fait, un  
17 passage du mémoire de l'ACIG, au paragraphe 25 de  
18 mon plan, où je veux dire on constate clairement  
19 qu'on ne semble pas prendre en considération que  
20 les pistes d'amélioration dont le rapport Elenchus  
21 faisait mention ont finalement été intégrées et  
22 vous avez monsieur Todd qui, par la suite à travers  
23 des DDR et encore il y a deux jours est venu nous  
24 dire « Bien ces recommandations, ces propositions-  
25 là ont été intégrées à la nouvelle preuve

1 d'Énergir. ».

2 De la même manière, pour ce qui est des  
3 diverses affirmations de l'ACIG taxant certains  
4 pans de la méthode proposée par Énergir de  
5 « réductrice » ou de « simpliste », l'intervenante  
6 semble non seulement faire abstraction des  
7 commentaires de l'expert mandaté par la Régie en  
8 appui à la proposition telle que révisée, mais  
9 aussi de ceux plus spécifiques fournis en réponse  
10 aux propres demandes de renseignements de l'ACIG.

11 C'est entre autres le cas lorsque l'expert  
12 qualifie de pratique courante pour les services de  
13 gaz naturel réglementés l'utilisation du  
14 coefficient d'utilisation, le fameux CU, telle que  
15 proposée par Énergir ou lorsqu'il mentionne que les  
16 inégalités résultant de l'approche simplifiée sont  
17 atténuées dans l'environnement dégroupé d'Énergir;

18 Et ici, je vous fais référence à deux  
19 réponses, à deux questions, dans une DDR de l'ACIG  
20 à monsieur Todd et je veux dire, encore une fois,  
21 j'ai vu que certains de ces passages-là étaient  
22 repris dans la présentation de l'analyste de l'ACIG  
23 pas plus tard qu'hier, mais il faut lire  
24 l'entièreté du paragraphe et non pas juste les  
25 lignes qui pourraient ou font notre affaire. C'est

1 un peu cette dichotomie entre théorique et  
2 pratique.

3 Vous avez monsieur Todd qui va répondre sur  
4 un pan théorique et dire « Effectivement certaines  
5 améliorations peuvent être effectuées... » ou ceci  
6 et cela, mais finit ses réponses en disant « Mais  
7 d'un point de vue pratique, voici ce qui se fait  
8 dans l'industrie. D'un point de vue pratique voici  
9 l'effet concret dans le contexte d'Énergir . ».

10 Donc, encore une fois, je vous laisse sur  
11 le surligneur orange, il y a peu être des réponses  
12 ici de questions en DDR qui vaudraient la peine  
13 d'être relues.

14 Par ailleurs, contrairement à ce que semble  
15 penser l'ACIG, et ici on se ramène à la  
16 présentation qui a été effectuée hier par... par  
17 son analyste, dans la méthode proposée par Énergir  
18 lors de la réalisation du rapport annuel, Énergir  
19 actualise les coûts selon les résultats réels  
20 constatés et ne fait aucune mise à jour de la  
21 demande moyenne déterminée au dossier tarifaire, ce  
22 qui a pour conséquence en fait que les volumes de  
23 la demande moyenne utilisés au rapport annuel  
24 demeurent inchangés par rapport à ceux dossier  
25 tarifaire.

1                   Encore une fois, je vous invite à faire  
2 l'exercice de prendre ce qui a été soumis dans la  
3 présentation de monsieur Sebaa hier et de regarder  
4 les références à la preuve qu'on vous donne ici,  
5 que ce soit la preuve qui a été soumise en séance  
6 de travail ou encore notre... le témoignage de  
7 monsieur Morin et vous allez voir qu'il y a peut-  
8 être une certaine incompréhension, vous l'avez  
9 peut-être aussi noté de mon contre-interrogatoire,  
10 on ne semble pas partir des mêmes prémisses.  
11 Énergir espère avoir réussi à faire un certain  
12 travail pédagogique pour s'assurer que tous les  
13 intervenants soient au même niveau dans la  
14 compréhension, mais s'il reste encore certaines  
15 incompréhensions j'inviterais la Formation à aller  
16 relire ce qui a été mentionné par Énergir à ce  
17 niveau-là.

18                   Quant aux modifications apportées à  
19 l'ordonnancement des contrats pour lesquelles  
20 l'ACIG semble aussi avoir des préoccupations, il  
21 est important de comprendre que celles-ci se  
22 rapportent à l'ordonnancement pris dans le contexte  
23 de la fonctionnalisation des coûts  
24 d'approvisionnement et non pas dans son sens  
25 généralement employé pour l'utilisation des outils

1 prévus au plan d'approvisionnement afin de répondre  
2 à des besoins spécifiques.

3           Sous l'angle de la fonctionnalisation,  
4 l'ordonnancement des outils vise donc à réduire les  
5 coûts d'approvisionnement gazier, à les optimiser,  
6 si vous préférez, et non pas spécifiquement à  
7 répondre à un besoin de transport ou d'équilibrage.  
8 Donc, les mots sont importants, on emploie le mot  
9 « ordonnancement » ici, là, mais on l'emploie sous  
10 l'angle de la fonctionnalisation.

11           Énergir a d'ailleurs expliqué en réponse à  
12 une question à la demande de renseignements numéro  
13 2 de la Régie la nécessité des ajustements qu'elle  
14 propose et l'interaction entre ces derniers et la  
15 décision D-2014-064 sur laquelle semble se fonder  
16 l'ACIG pour en recommander le rejet. Ce qui est  
17 bien dans un dossier comme celui... comme celui-ci,  
18 pardon, Monsieur le Président, c'est qu'il y a  
19 tellement eu de DDR que très souvent la réponse se  
20 trouve dans une DDR passée. Donc, encore une fois,  
21 je vous inviterais à aller voir la demande de  
22 renseignements numéro 2 de la Régie, où on... où la  
23 Régie demandait, de manière... explicitement à  
24 Énergir, là, d'expliquer cette interaction-là avec  
25 la décision D-2014-064, dont l'ACIG a fait mention

1           autant dans son mémoire que dans sa présentation  
2           hier.

3                       Du côté de la FCEI, à l'exception de deux  
4           recommandations auxquelles Énergir demanderait  
5           respectueusement à la Régie de ne pas donner suite,  
6           entre autres en raison de certaines réponses  
7           fournies aux demandes de renseignements et du  
8           témoignage de monsieur Tremblay lors de l'audience  
9           - ici, je fais référence à son témoignage sur  
10          l'explication, là, entre autres de la flexibilité  
11          opérationnelle - la FCEI est pour sa part favorable  
12          au cadre général proposé pour la fonctionnalisation  
13          des coûts et l'approvisionnement et voit d'un bon  
14          oeil plusieurs des propositions formulées par  
15          Énergir, tout en jugeant que cette dernière a  
16          apporté des réponses satisfaisantes à certaines de  
17          ses interrogations. Ici, je vous mets la référence  
18          au témoignage de monsieur Tremblay. Je l'ai  
19          saucissonné, là, en trois petits paquets, là. Vous  
20          avez la première portion que c'est son témoignage  
21          en tant que tel, où il y a l'information pertinente  
22          dont je vous parlais. Ensuite de ça, 96 à 128 vous  
23          avez son conte-interrogatoire par maître Turmel, où  
24          on parlait, là, du fameux STS. Et finalement le  
25          réinterrogatoire, où j'ai pu apporter... ou du

1 moins de par mes questions monsieur Tremblay a pu  
2 apporter certaines précisions sur ce même sujet.

3 Un point un peu plus précis pour la FCEI,  
4 par contre. Énergir rappelle et ici je cite une  
5 réponse à une DDR encore une fois, une DDR répondue  
6 par Énergir, que :

7 [1]'inclusion des coûts de contrats de  
8 transport réguliers (à 100 %) aux  
9 étapes 1 et 2

10 Les fameux... les fameux petits... deux petits  
11 « baskets », si je peux prendre l'expression que  
12 monsieur Tremblay vous expliquait.

13 permet d'assurer la causalité des  
14 coûts à long terme, peu importe les  
15 choix relatifs à la flexibilité  
16 opérationnelle.

17 Fin de la citation. Je vous ai parlé tout à l'heure  
18 du long terme, la vision long terme.

19 De ce fait, la recommandation de la FCEI  
20 relative à la fonctionnalisation des coûts liés à  
21 ladite flexibilité opérationnelle ne pourrait - aux  
22 yeux d'Énergir - être suivie qu'au risque de  
23 potentiellement remettre en cause cette vision à  
24 long terme, de compromettre l'adaptativité de la  
25 méthode proposée et ultimement, de générer de



1 possibles fluctuations de coûts annuelles  
2 substantielles entre le transport, l'équilibrage et  
3 la flexibilité opérationnelle.

4 Une fois de plus, la Régie dans une demande  
5 de renseignements a demandé à Énergir de commenter  
6 certains des propos de la FCEI contenus à leur  
7 mémoire. Je vous fais ici référence, là, à la  
8 réponse 4.1 de la pièce B-0633, vous allez avoir  
9 deux pages et demie, trois pages où Énergir vient  
10 expliquer les conséquences potentielles de suivre  
11 certaines des recommandations ou pistes formulées  
12 par la FCEI.

13 Et j'irais plus loin, en disant qu'Énergie  
14 soumet que sa proposition forme un tout cohérent et  
15 équilibré, dont les différents paramètres ne  
16 peuvent pas être modifiés sans créer un  
17 déséquilibre important et remettre en question tout  
18 l'édifice tarifaire proposé. En d'autres mots,  
19 Monsieur le Président, Énergir vous fait une... une  
20 proposition qui est complète en soi. Commencer à  
21 jouer avec certains paramètres, certaines  
22 modalités, sans revoir et potentiellement devoir  
23 modifier d'autres modalités, risque de créer, peut-  
24 être plus de problèmes qu'on souhaite en régler.

25 Et c'est comme faire de la pâtisserie,

1 Monsieur le Président. À force de jouer avec les  
2 ingrédients, des fois, bien, le gâteau, il ne lève  
3 pas. Bien, c'est un peu ça, le risque, qu'on vous  
4 souligne ici.

5 Pour ce qui est du ROEE, et je me permets  
6 quand même de mentionner le ROEE, malgré le fait  
7 qu'il a retiré sa participation. Il se positionne,  
8 quant à lui, en faveur de la méthodologie proposée  
9 par Énergir pour la fonctionnalisation des coûts.  
10 C'est tiré de la lettre de commentaires du ROEE, au  
11 moment de son retrait de sa participation.

12 Vous noterez, Monsieur le Président, que je  
13 ne m'aventure pas dans les commentaires d'Option  
14 consommateurs, je ne le ferai pas plus au niveau de  
15 la refonte de l'offre interruptible, qui est le  
16 prochain sujet abordé, pour plusieurs raisons.

17 La première, c'est... je vous dirais que  
18 certaines des... commentaires sont formulés de  
19 manière assez générale, ne sont pas nécessairement  
20 très explicites, donc Énergir ne voulait pas  
21 commencer à présumer des intentions de  
22 l'intervenante. Et considérant qu'OC a... avait les  
23 services, du moins, d'un expert externe, et que  
24 celui-ci n'a pas eu la chance de... d'être... de  
25 faire un témoignage, d'être contre-interrogé,

1 d'avoir des DDR, possiblement, sur un potentiel  
2 rapport qui aurait pu être déposé, Énergir a  
3 préféré se garder une gêne, là, par rapport à...  
4 aux commentaires qui ont été déposés par Option  
5 consommateurs.

6 Prochain sujet, celui de la refonte de  
7 l'offre interruptible. Comme vous le savez, au  
8 cours des années, les objectifs du service  
9 interruptible ont été élargis pour inclure des  
10 aspects concernant le développement de marché et la  
11 rétention de la clientèle. Bien que ces objectifs  
12 soient toujours présents, Énergir estime que le  
13 service interruptible n'est plus le meilleur outil  
14 pour répondre à ses besoins commerciaux.

15 Énergir cherche donc à recentrer le service  
16 interruptible sur sa raison d'être première, qui  
17 est d'optimiser les coûts d'approvisionnement, et  
18 propose, de ce fait, une offre interruptible qui  
19 vise trois objectifs.

20 Premièrement, offrir une alternative à  
21 l'achat d'outils en période de pointe pour les  
22 clients en service continu. Deuxièmement, offrir un  
23 moyen d'écouler les surplus de transport au  
24 meilleur prix possible tout au long de l'année. Et  
25 finalement, reconnaître les coûts de l'option

1 interruptible uniquement dans le service  
2 d'équilibrage.

3 D'ailleurs, pour l'expert mandaté par la  
4 Régie, l'établissement des tarifs interruptibles,  
5 et de toutes les conditions de service associées,  
6 sur la base que le rôle de l'offre interruptible  
7 devrait d'être un outil d'optimisation des coûts  
8 d'approvisionnement, semble d'ailleurs raisonnable.  
9 Ici, je fais référence à un passage du rapport de  
10 monsieur Todd.

11 Par sa nouvelle offre interruptible,  
12 Énergir cherche également à retenir la clientèle  
13 qui est capable d'utiliser une autre source  
14 d'énergie ou de suspendre ses activités durant  
15 l'interruption. La proposition d'Énergir s'appuie  
16 sur le concept qui vise à considérer l'offre  
17 interruptible comme un outil saisonnier  
18 d'approvisionnement, qui contribue à réduire les  
19 coûts globaux d'approvisionnement, et non pas comme  
20 un service.

21 Selon sa proposition, le coût de l'offre  
22 interruptible n'est plus alloué à un type de  
23 clientèle en distribution en particulier,  
24 contrairement à la catégorie tarifaire D5 actuelle,  
25 puisqu'elle bénéficie à l'ensemble des clients qui

1 s'approvisionnent chez Énergir, et que la  
2 contribution des clients interruptibles est  
3 reconnue seulement au tarif d'équilibrage.

4 Par ailleurs, le coût de la nouvelle offre  
5 interruptible a été fixé de façon à être avantageux  
6 pour que la compensation versée en échange d'une  
7 interruption de volume soit suffisante pour rester  
8 attrayante et intéressante pour la clientèle, mais  
9 qu'elle soit également inférieure au coût des  
10 autres outils d'approvisionnement qui auraient été  
11 contractés en l'absence de volume interruptible.

12 L'offre interruptible proposée a aussi été  
13 calibrée afin que l'impact total, impact à la  
14 baisse, sur les coûts d'approvisionnement, soit  
15 supérieur au total des montants compensatoires  
16 octroyés aux clients pour les volumes rendus ainsi  
17 disponibles, faisant en sorte que l'épargne générée  
18 par l'offre sera bénéfique pour l'ensemble de la  
19 clientèle. Donc, en d'autres mots, l'objectif est  
20 de maximiser les économies sur les coûts  
21 d'approvisionnement et en faire bénéficier  
22 l'ensemble de la clientèle.

23 Et, je vais peut-être sonner redondant,  
24 ici, là, mais « l'ensemble de la clientèle », il  
25 revient à deux paragraphes en ligne, mais il y a

1 une raison, je vous le soumets, Monsieur le  
2 Président.

3 Fait important à rappeler, les diverses  
4 options attachées à la nouvelle offre interruptible  
5 proposée par Énergir sont le fruit d'une  
6 consultation auprès de la clientèle concernée,  
7 clientèle qui a, de manière générale, bien  
8 accueilli lesdites options présentées.

9 Et d'ailleurs, on en a fait longuement état  
10 dans la preuve, mais j'aurais pu aussi ajouter, là,  
11 comme référence, le témoignage de monsieur Gosselin  
12 hier, de la FCEI, qui a même été dans le détail,  
13 là, de certains chiffres spécifiques.

14 Quant aux modalités d'accès et  
15 d'allocation, il est important de rappeler qu'outre  
16 pour des considérations opérationnelles qui sont  
17 pour le moment purement hypothétiques, Énergir  
18 n'envisage pas de limiter l'accessibilité à son  
19 offre interruptible et est disposée à rendre compte  
20 à la Régie de l'usage de sa discrétion à cet égard  
21 lors de dossiers tarifaires à venir si cela était  
22 jugé pertinent.

23 Quant au coût attaché aux retraits  
24 interdits, Énergir rappelle que ce dernier doit non  
25 seulement être prohibitif et dissuasif, de sorte

1 que les retraits interdits ne soient pas considérés  
2 comme une option alternative à l'interruption, mais  
3 également être plus élevé que la rémunération  
4 variable maximale offerte.

5 La pénalité proposée, qui est fixée sur les  
6 données historiques disponibles - ça, c'est madame  
7 Simard et monsieur Tremblay qui ont pu le confirmer  
8 - donne les moyens à Énergir de couvrir les coûts  
9 pour acheminer du gaz en franchise en tout temps,  
10 même si un client venait à ne pas s'interrompre, et  
11 ainsi garder le reste de la clientèle indemne.

12 Encore une fois, l'importance de souligner  
13 le reste de la clientèle et l'ensemble de la  
14 clientèle.

15 Par conséquent, Énergir soumet que la  
16 fixation d'une pénalité à 5 \$/m<sup>3</sup> est justifiée et  
17 raisonnable dans les circonstances.

18 Bien que l'ACIG considère comme trop élevé  
19 le montant proposé pour la pénalité - et je vous  
20 soulignerais que pour la ROEE, c'est l'inverse, ils  
21 considèrent qu'il devrait être plus important -  
22 elle reconnaît toutefois...

23 Et ici je cite et il y a un doublon dans le  
24 que:

25 ... que « que la mise en place d'une

1 pénalité pour retraits interdits est  
2 une pratique qui trouve sa pertinence  
3 dans l'optique de limiter le recours  
4 aux retraits interdits.

5 Fin de la citation.

6 Afin que la nouvelle offre interruptible  
7 soit la plus optimale possible, Énergir propose  
8 également de mettre fin au tarif D5 - on en a  
9 abondamment parlé - et d'accompagner cette  
10 transition progressive de mesures dont certaines  
11 seront étudiées ultérieurement lors d'un dossier  
12 tarifaire à venir, incluant entre autres des rabais  
13 transitoires si ceux-ci sont jugés requis.

14 Et ici, je vous mentionnerais, entre  
15 autres, le témoignage de mesdames Catherine Simard  
16 et Sophie Martel qui ont non seulement expliqué la  
17 dichotomie mesures transitoires - rabais  
18 transitoires, mais également celles entre ce qui  
19 est proposé par Énergir dans le présent volet 1 en  
20 phase 2B qui sont incluses dans les conclusions de  
21 la demande d'Énergir et ainsi que dans sa preuve,  
22 versus les mesures transitoires à venir qui, elles,  
23 seront étudiées dans un dossier tarifaire à venir,  
24 comme je le mentionne.

25 Je vous inviterais aussi à vous rappeler



1 que la manière que la demande est formulée par  
2 Énergir par rapport à ces mesures transitoires pour  
3 ce volet-ci de cette phase-ci, c'est bien  
4 évidemment formulé au conditionnel. Je vous  
5 rappelle que la prémisse de base, c'est: si la  
6 Régie souhaite que la nouvelle offre interruptible,  
7 la nouvelle offre interruptible du service  
8 d'équilibrage entre en vigueur avant de statuer sur  
9 la révision de la structure tarifaire, en  
10 distribution, en phase 4.

11 Donc, je n'irai pas plus loin, je sais que  
12 maître Hamelin a mentionné qu'elle voulait faire  
13 certaines représentations, elle l'a mentionné, là,  
14 au courant de la semaine. Je l'écouterai avec  
15 attention, mais je tiens à rappeler également que  
16 le sujet des mesures transitoires, comme je l'ai  
17 mentionné, d'entrée de jeu en plaidoirie est inclus  
18 dans la liste des sujets de la décision D-2021-003  
19 paragraphe 71, là, en fait, les tous derniers mots  
20 du paragraphe 71 de la liste des sujets, sont  
21 « mesures transitoires ».

22 Ceci étant dit, comme expliqué par Madame  
23 Catherine Simard lors de son témoignage, le fait de  
24 conserver le tarif D5 de manière concomitante,  
25 voire concurrentielle, à la nouvelle offre

1 interruptible aurait pour conséquence de ne pas  
2 faire bénéficier pleinement l'ensemble de la  
3 clientèle des économies substantielles qui seraient  
4 autrement générées par son retrait tout en  
5 entraînant un dédoublement des coûts qui serait, en  
6 définitive, assumé par la clientèle réglementée.

7 Vous savez, Monsieur le Président, on dit:  
8 rien ne se perd, rien ne se crée. Donc, les rabais  
9 pour les uns, ce sont des coûts pour les autres, ce  
10 qui fait en sorte que ces deux offres, en fait, le  
11 tarif D5 et l'offre interruptible, telle que  
12 proposée, fonctionnent de manière parallèle, bien  
13 c'est des coûts additionnels qui devront être  
14 assumés par l'ensemble de la clientèle.

15 Je ne voulais pas vous le faire dire, mais  
16 je pense que ça commence à rentrer.

17 Bien que la suppression du tarif D5 n'ait  
18 pas été envisagée en deux mille quatorze (2014),  
19 c'est un fait, par la Régie - et quand je dis « par  
20 la Régie », je parle bien de la Régie dans le  
21 dossier de la cause tarifaire deux mille quinze  
22 (2015) et non pas la Régie dans le présent dossier,  
23 peu importe la forme que la formation aurait pu  
24 prendre, mais par la Régie - au moment  
25 d'entreprendre la refonte de l'offre interruptible,

1 Énergir soumet que les analyses approfondies et les  
2 consultations effectuées depuis la confortent dans  
3 l'idée que la reconnaissance de l'interruptible  
4 doit être effectuée au service d'équilibrage et non  
5 plus au service de distribution et à considérer par  
6 le fait même l'abolition du tarif D5 comme étant  
7 appropriée et requise.

8           Là je vous invite également à aller lire  
9 justement une autre réponse à un DDR, à la pièce  
10 B-0611, la réponse à la question 8.3 où on  
11 mentionne justement encore une fois le travail qui  
12 a été fait depuis deux mille quatorze (2014) et je  
13 reviens en plus à ce que je disais il y a quelques  
14 minutes sur le fait d'aller à rebours.

15           Vous savez, oui, il y a une décision qui a  
16 été rendue en deux mille quatorze (2014) par une  
17 formation tarifaire pour la cause tarifaire deux  
18 mille quinze (2015) d'Énergir, mais il y a eu par  
19 la suite sept ans de travail et d'analyses dans ce  
20 dossier-ci de la vision tarifaire pour aboutir à la  
21 proposition qu'on vous fait aujourd'hui.

22           D'ailleurs, la Régie reconnaît d'ailleurs  
23 explicitement la question du retrait du tarif  
24 interruptible au service de distribution comme  
25 étant encore une fois un sujet à l'étude dans le

1 volet 1A de la phase 2B du présent dossier.

2 Encore une fois, paragraphe 71, la décision  
3 D-2021-003, c'est un peu notre carte ici. C'est un  
4 peu le plan qu'il faut suivre pour les demandes et  
5 les conclusions recherchées par Énergir qui vous  
6 sont soumises aujourd'hui et c'est toujours  
7 important de s'y référer.

8 Donc, à chaque fois qu'on entend qu'un  
9 sujet a été regardé d'une certaine manière dans le  
10 passé ou un sujet a été retiré, bien il faut  
11 revenir à la dernière décision procédurale qui a  
12 été rendue par la Régie dans ce dossier-ci bien  
13 précis.

14 Ceci dit, malgré les préoccupations  
15 exprimées par l'ACIG relativement à la suppression  
16 du tarif D5, elle reconnaît tout de même la  
17 pertinence de la nouvelle offre interruptible  
18 proposée par Énergir ainsi que sa reconnaissance à  
19 l'équilibrage et recommande même à la Régie de  
20 l'approuver ainsi que ses modalités d'application.

21 Énergir souhaite toutefois clarifier un  
22 autre point. Que sujet aux modalités prévues aux  
23 Conditions de service et Tarif, le gaz d'appoint  
24 concurrence qu'on appelle le « GAC » et le gaz  
25 d'appoint pour éviter une interruption, le

1 (« GAI ») qu'on a parlé justement, qu'on a abordé  
2 hier, seront toujours disponibles dans  
3 l'éventualité où la Régie donnait suite à la  
4 refonte de l'offre interruptible proposée.

5 Et là, je vous invite à, c'est simple,  
6 c'est la preuve telle que déposée par Énergir,  
7 pièce B-0656, Gaz Métro-5, Document 13. Je vous ai  
8 mis les pages pertinentes.

9 Et si on veut voir l'interaction entre la  
10 nouvelle offre interruptible et le GAC et le GAI,  
11 bien c'est là que ça se trouve et je vous  
12 soumettrai que toutes autres choses que vous  
13 pourriez entendre ou ce qui pourrait être  
14 représenté, retournons à la preuve et à la  
15 proposition telle qu'elle a été formulée.

16 Quant à la FCEI, outre le fait de  
17 recommander une réduction d'un dollar du mètre cube  
18 (1 \$/m<sup>3</sup>) du crédit variable envisagé pour l'option  
19 interruptible de pointe, crédit qui soit dit en  
20 passant et qui selon les consultations menées par  
21 Énergir auprès de sa clientèle semble être  
22 attrayant tout en étant avantageux pour le  
23 Distributeur, donc qui semble atteindre le point  
24 d'équilibre si vous préférez, bien la FCEI se dit  
25 favorable au cadre général présenté par Énergir

1 pour la refonte de l'offre interruptible et  
2 recommande de retenir les paramètres proposés pour  
3 l'offre interruptible de pointe.

4 De plus, et ça a été sujet à débat hier  
5 matin, la FCEI supporte la proposition d'Énergir  
6 d'abolir le tarif D5 et ici je fais référence non  
7 seulement à la présentation Powerpoint de monsieur  
8 Gosselin, mais également à son témoignage.

9 Évidemment, n'oublions pas le ROEE. Comme  
10 je vous le mentionnais, le ROEE pour sa part ne  
11 s'oppose pas à la demande d'Énergir relativement à  
12 l'offre interruptible et voit même d'un bon oeil sa  
13 volonté de vouloir modifier le tarif à cet égard.

14 Donc, le tout, bien évidemment  
15 respectueusement soumis, Monsieur le Président, et  
16 je reste bien évidemment disponible pour répondre à  
17 vos questions s'il y en a et tenter d'y répondre au  
18 meilleur de mes connaissances et mes capacités.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Locas. Donnez-moi quelques secondes.  
21 Je vais parler avec mes collègues et je vous  
22 reviens.

23

24 PAUSE

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Locas, est-ce que vous m'entendez?

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Oui, je vous entends très bien, Monsieur le  
5 Président.

6 LE PRÉSIDENT

7 Parfait, merci. Vous avez été clair. Vous avez été  
8 aussi succinct je vous dirais, parce que c'était  
9 quand même... même si c'est deux sujets dans une  
10 phase de... on ne sait pas où on est... un sujet  
11 d'une phase, et caetera, c'est quand même, il y  
12 avait quand même beaucoup de matière et je trouve  
13 que vous avez été succinct. En fait, je vous  
14 dirais que le... Je garde en tête, en fait,  
15 beaucoup de choses, une chance parce que je m'en  
16 vais en délibéré bientôt.

17 En fait, je vous dirais que sur l'offre  
18 interruptible, effectivement il y a beaucoup de  
19 choses qu'on voit que nos équipes et nous-mêmes  
20 allons relire, comme on fait à chaque fois. Mais,  
21 étant donné que c'est la question de  
22 l'opérationnalisation de la chose et j'ai été un  
23 peu surpris de voir les témoins puis on a essayé...  
24 Maître Cardinal a posé plusieurs questions et sous-  
25 questions pour essayer d'établir un temps

1 d'application, quand ça va s'appliquer puis on me  
2 dit toujours « bien, ça dépend de votre décision. »  
3 mais moi, la question, vous savez, je peux la  
4 répondre relativement facilement, bien  
5 « facilement », rapidement. Mais, ce que je  
6 m'attendais de... m'attendais plus qu'on me dise  
7 « écoutez, si elle nous arrive dans six mois, c'est  
8 dans six mois. Si elle nous arrive dans un an,  
9 c'est dans un et six mois. » Et ça, je dois vous  
10 avouer que ça demeure, ça demeure... Je vois que  
11 vous avez bien ramassé toute la question que  
12 vous... que votre preuve nous propose. Mais à mon  
13 avis, à ce niveau-là, ça demeure quand même... j'ai  
14 une interrogation.

15           Alors, je ne sais pas si vous allez  
16 pouvoir, parce que vous ne pouvez pas naturellement  
17 témoigner, c'était pas le but non plus de requête,  
18 si ce n'est pas là c'est pas là. Mais si peut-être  
19 en réplique vous pouvez revenir, il y a peut-être  
20 des passages des notes sténos que j'ai moins...  
21 Mais, je veux dire, j'ai bien bien porter  
22 attention, puis je ne l'ai pas vu. Et il y a comme  
23 une espèce de confusion de la part de... dans la  
24 demande d'Énergir à ce niveau-là, au niveau de  
25 l'opérationnalisation de l'offre interruptible.



1 Me VINCENT LOCAS :

2 Ce que je vous proposerais, et je vous entends,  
3 Monsieur le Président, ce que je vous proposerais,  
4 c'est... et je vais saisir l'opportunité de la  
5 réplique. Comme vous le mentionnez, je ne peux  
6 aller au-delà de ce qui est en preuve et si...

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est ça.

9 Me VINCENT LOCAS :

10 ... sur la base de ce qui a été déposé, ce qui a  
11 été dit. Il semble y avoir du flou. Peut-être que  
12 la manière de le réorganiser et de peut-être je  
13 vais trouver une manière de le dire qui va être un  
14 peu moins flou. Je ne veux pas prétendre qu'il n'en  
15 restera plus totalement, mais je vais pouvoir  
16 prendre le bénéfice du temps qui va m'avoir été  
17 octroyé.

18 Et je sais aussi que j'ai des collègues qui  
19 sont en ligne en ce moment pour faire l'exercice,  
20 ne serait-ce, et de un, de relire... J'ai relu moi-  
21 même les passages, là, mais de le refaire avec  
22 cette attention-là en tête. Et si jamais on  
23 considère qu'il y a un moyen d'apporter des  
24 clarifications additionnelles sur cet élément-là,  
25 étant donné que vous nous invitez à le faire, je

1           pourrai saisir l'opportunité d'une réplique pour  
2           vous l'amener et tout faire ça de manière aussi  
3           succincte que possible, sur la base de la preuve  
4           telle qu'elle a été déposée, bien évidemment.

5           LE PRÉSIDENT :

6           Tout à fait, parce qu'on ne pourra pas... on ne  
7           peut pas sortir de la preuve. Et dites-vous que vos  
8           collègues vont dire qu'il vaut mieux que vous  
9           restiez à l'intérieur de la preuve. » Mais je vous  
10          invite à me clarifier, si vous pouvez, ou me  
11          suggérer, un peu comme on faisait quand... non,  
12          vous êtes trop jeune, avoir du temps pour les...  
13          Quand on quittait, quand j'étais jeune au primaire,  
14          on nous suggérait des lectures, à la fois  
15          religieuses et à la fois historiques pour le retour  
16          en classe en cinquième ou sixième année.

17                   Alors, ramenez-moi ce que je devrais...

18          Donc, je voulais juste... J'ai une confusion là-  
19          dessus et je voulais vous le dire, vous donner une  
20          chance d'éclairer la Régie.

21          Me VINCENT LOCAS :

22          C'est bien entendu et c'est bien apprécié  
23          également.

24          LE PRÉSIDENT :

25          Parfait. Alors, écoutez, Maître Hamelin, on va

1 prendre une pause. Merci, Maître Locas, on n'aura  
2 pas d'autres questions, c'était assez clair.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Merci beaucoup.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Hamelin, on va prendre une pause, je vous  
7 dirais, de quinze (15) minutes et nous revenons. Ça  
8 va pour vous?

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Oui, c'est parfait, Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, donc dans quinze (15) minutes, on rallume le  
13 tout et on va se faire un plaisir de vous entendre,  
14 Maître Hamelin.

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Bonne pause.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bon retour de pause, Maître Hamelin. Nous avons, je  
24 vous le dis tout de suite, pour ceux qui sont  
25 placés comme moi malgré les efforts de mon collègue

1 Émond, j'ai ma copie papier, donc je vais pouvoir  
2 prendre mes notes sur ma copie. Alors je suis tout  
3 fier de ça de décourager mon collègue Émond.  
4 Finalement on est découragé sur des questions  
5 d'intendance, on est découragé sur des questions de  
6 délibéré, cela étant dit, mais... Alors on est  
7 prêt, si vous êtes prête, Maître. On est prêt. Je  
8 pense que maître Locas est en ligne. Attendez,  
9 attendez. Je vois que madame Gervais est en ligne.  
10 Bonjour, Madame Gervais. Oui, il est en ligne,  
11 c'est juste que je vous voulais m'assurer que vous  
12 écoutiez votre collègue.

13 Mme GERVAIS :

14 Bonjour, Maître Turgeon.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bonjour, Madame Gervais. Content de vous voir. On  
17 n'est pas... parce que je voulais pas qu'on ait à  
18 faire répéter une deuxième fois, Maître Hamelin,  
19 là. C'est vendredi, mais il y a des limites. Alors  
20 parfait, Maître Hamelin, c'est à vous.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Parfait, là j'ai un petit problème technique. J'ose  
23 pas dire à monsieur le régisseur Émond que j'essaie  
24 de l'épingler, mais j'essaie de l'épingler puis  
25 ça...

1 M. FRANÇOIS ÉMOND :

2 Je peux vous montrer comment si vous voulez, Maître  
3 Hamelin.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Non, je le sais comment, mais c'est parce que je ne  
6 vous vois... ah, je ne vous vois pas dans les  
7 petits ronds, alors c'est ça. Mais... puis je ne  
8 suis pas en mesure de... peut-être que tantôt je  
9 demanderai à mon analyste pendant que je...

10 M. FRANÇOIS ÉMOND :

11 Si vous allez sur ma photo, vous avez trois petits  
12 points.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Oui, c'est ce qui... non, je le sais comment,  
15 Monsieur... Monsieur le Régisseur, c'est juste que  
16 je ne retrouve pas votre petite photo. Votre nom  
17 est inversé, en tout cas bref... parce que  
18 j'aimerais bien voir votre... Ah, je vais aller  
19 dans les participants. Mais écoutez, je ne veux pas  
20 perdre le temps précieux.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Écoutez, le temps précieux c'est d'abord et avant  
23 tout que vous soyez à l'aise pour faire cette  
24 plaidoirie. Vous savez, un dossier de deux mille  
25 treize (2013), on n'est pas à deux minutes près.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Oui, c'est ça. Je vais demander peut-être à...

3 Mme FRANÇOISE GAGNON :

4 Avec les participants, Maître Hamelin, vous devriez  
5 être capable de le... de le retrouver.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 De le retrouver, oui.

8 Mme FRANÇOISE GAGNON :

9 Oui, avec les participants.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Oui, donnez-moi deux petites secondes. Est-ce que  
12 vous voulez juste petites secondes? Je vais juste  
13 enlever la caméra parce que...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Allez-y, je vous en prie. Et le mauvais oeil je  
16 vous dirais qu'il est toujours à ma gauche  
17 présentement. Il n'y a pas... il n'y a pas de fin.

18 Me PAULE HAMELIN :

19 Alors est-ce que vous m'entendez?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Ça ne fonctionne toujours pas, mais sachez,  
24 Monsieur le Régisseur Émond, que je vous aurai dans  
25 mon coeur.

1 M. FRANÇOIS ÉMOND :

2 C'est bien gentil. Merci beaucoup, Maître Hamelin.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 J'espère que... bon, bien je ne pourrai pas lire  
5 votre... votre facial, mais bon on va espérer  
6 que... c'est la... c'est la joie du virtuel.

7 M. FRANÇOIS ÉMOND :

8 Je ne vous en tiendrai pas rigueur, c'est bon.

9 PLAIDOIRIE PAR Me PAULE HAMELIN :

10 D'accord. Alors bien bonjour, Monsieur le  
11 Président, Madame, Messieurs les Régisseurs. Paule  
12 Hamelin pour l'ACIG. J'ai l'impression que vous  
13 allez entendre pratiquement l'envers de la médaille  
14 dans le cadre de mes représentations. J'écoutais  
15 mon confrère tout à l'heure et clairement nous  
16 n'avons pas la même vision des choses. Ce qui me  
17 permet juste de faire quelques remarques au niveau  
18 introductif.

19 Tout d'abord... et peut-être que madame la  
20 greffière pendant que je fais mes remarques  
21 introductives pourra afficher notre plan  
22 d'argumentation? La remarque première introductive  
23 que je voulais vous faire c'était au sujet des  
24 commentaires que maître Locas a faits au niveau des  
25 intervenants qui ont cessé leur participation au

1 présent dossier. Je pense qu'on ne peut pas  
2 nécessairement indiquer que les participants qui  
3 ont cessé leurs représentations au présent dossier  
4 l'ont fait parce qu'ils étaient nécessairement  
5 satisfaits de la preuve qui était au dossier. Ils  
6 l'ont pour des raisons très... qui leur sont  
7 propres et on ne peut pas, je pense, inférer le  
8 retrait d'un participant le fait qu'il considère  
9 que la preuve, elle est adéquate, justifiée, etc.  
10 Premier commentaire.

11 Deuxième commentaire, vous n'êtes pas sans  
12 savoir que l'intervenant qui n'a pas présenté une  
13 preuve... bien, qui émet des commentaires, ça  
14 demeure des commentaires. Et donc, qui n'ont pas  
15 fait l'objet de contre-interrogatoires. Donc,  
16 encore à nouveau, à prendre, naturellement, avec un  
17 grain de sel. Et ça, ça s'applique autant au ROÉÉ  
18 qu'OC.

19 Mon collègue a référé beaucoup au ROÉÉ, il  
20 s'est gardé une petite gêne pour ce qui est d'OC,  
21 mais c'est la même... c'est la même façon de voir  
22 les choses. Les deux, techniquement, leurs preuves  
23 n'ont pas été adoptées et n'ont pas fait l'objet de  
24 contre-interrogatoires.

25 Quant aux questions de divergences et de



1 convergences, je vous dirais que ça ne se fait  
2 pas... ce n'est pas le nombre qui compte, ce n'est  
3 pas le poids sur la balance, c'est l'importance des  
4 arguments. Et s'il restait, et c'est peut-être le  
5 cas, deux points de divergence, mais qu'ils sont,  
6 quant à nous, majeurs, il n'en demeure pas moins  
7 que c'est ça qui est à considérer.

8 Alors, ceci étant dit, je commence ma  
9 plaidoirie au niveau du cadre juridique applicable.  
10 Les principes directeurs, qui vont vous guider dans  
11 le cadre de l'évaluation du cadre conceptuel qui  
12 vous est proposé, ne sont pas... ne sont pas  
13 d'hier. On fait référence à la décision D-97-47,  
14 qui avait été reprise dans le rapport de monsieur  
15 Todd, qui elle-même remonte à la décision G-429.

16 Vous connaissez ces principes, je vais y  
17 revenir, mais... et je vais y revenir, surtout  
18 quant à deux. Tout d'abord, la relation causale la  
19 plus directe possible entre les coûts et les  
20 clients qui les ont engendrés, je pense que c'est  
21 important de garder ça en tête. Donc, c'est la  
22 relation causale la plus directe possible. Vous  
23 avez l'absence de service gratuit; et un partage  
24 juste et équitable des économies et des  
25 déséconomies.

1                   Ces principes directeurs ont été repris  
2 dans la décision de la Régie, dans le cadre de ce  
3 présent dossier, dans la décision D-2016-100, et on  
4 reprend ces mêmes principes, on rajoute le  
5 quatrième principe, quant au... une méthode qui  
6 serait précise, fiable, stable, dans la mesure du  
7 possible, et simple d'application.

8                   J'attire votre attention, un petit peu plus  
9 bas, au paragraphe 74 de cette décision, où la  
10 Régie vient dire que :

11                                   [... ] le principe de respect de la  
12                                   causalité des coûts demeure central à  
13                                   toute étude d'allocation des coûts.

14                   Donc, au niveau des principes directeurs  
15 applicables, ceux-ci sont toujours... toujours  
16 d'actualité et toujours d'application dans le cadre  
17 du présent dossier.

18                   Vous allez m'entendre revenir souvent sur  
19 celui de la causalité des coûts, qui est, quant à  
20 nous, le principe central. Et aussi, celui de  
21 l'équité, donc la question du partage juste et  
22 équitable des économies et des déséconomies  
23 d'échelle, qui a été traduite par l'expert, comme  
24 étant le « fair and equitable sharing of costs and  
25 benefits ».

1           Je fais ici une parenthèse, et je vais  
2 essayer au fur et à mesure, bien que ça s'est fait  
3 rapidement, d'intégrer certaines de mes remarques,  
4 ou commentaires, à la plaidoirie de mon collègue  
5 d'Énergir au fur et à mesure. Je fais tout de suite  
6 ici une parenthèse. Vous aurez remarqué, peut-être,  
7 dans son plan d'argumentation et dans ses  
8 représentations - pardon - à la page 13, il a  
9 mentionné que « les principes ayant guidé Énergir  
10 dans sa démarche sont ceux de l'équité, de la  
11 simplicité et de la souplesse, tout en s'assurant  
12 une meilleure causalité des coûts, en diminuant  
13 l'interfinancement, et caetera... »

14           Je vous dirais que je n'ai pas la même  
15 vision des choses, même quant aux principes  
16 directeurs d'Énergir. Quant à nous, l'élément  
17 central, premier de l'analyse, c'est celui de la  
18 causalité des coûts. Et ensuite, l'équité.

19           La question de la simplicité et de la  
20 souplesse, certes, c'est un critère qui aurait...  
21 un principe qui a été ajouté dans la décision de  
22 deux mille seize (2016). Mais, à la base, encore  
23 faut-il, surtout quand on est dans le concept, dans  
24 la théorie, respecter le concept central, qui est  
25 celui de la causalité des coûts.

1 Et, tel que je vous l'ai mentionné tout à  
2 l'heure, celui qui assure une « relation causale la  
3 plus directe possible entre les coûts et les  
4 clients qui les ont engendrés

5 Donc, on a bien beau vouloir  
6 fonctionnaliser tout ça dans une même méthode, mais  
7 encore faut-il que l'ensemble de cette méthode-là  
8 représente cette question ou assure de respecter la  
9 causalité des coûts.

10 Ça m'amène donc à parler du cadre  
11 conceptuel pour la refonte des services de  
12 fournitures de transport et d'équilibrage. Vous  
13 avez compris que j'aborderai, comme troisième  
14 sujet, la refonte du service interruptible.

15 Donc, au niveau de ce cadre conceptuel là,  
16 nous avons noté des problématiques importantes,  
17 problématiques qui, selon nous, n'ont pas été  
18 corrigées par Énergir et ce, malgré qu'il y ait eu  
19 des séances de travail, et cetera.

20 Vous vous souviendrez que la Régie avait  
21 demandé à Énergir de soumettre un cycle complet de  
22 la fonctionnalisation, de l'allocation et de la  
23 tarification des coûts.

24 Quant à nous, la simulation qui a été  
25 faite, elle n'est que partielle et elle n'a pas

1 permis d'établir des tarifs de transport,  
2 d'équilibrage, donc, une reconstitution de ces  
3 tarifs-là.

4 Tout comme Énergir, et je suis au  
5 paragraphe 7, elle n'a pas été en mesure de fournir  
6 une comparaison, formelle et chiffrée, entre le  
7 modèle actuel et celui proposé.

8 Je vais aborder la question de la  
9 fonctionnalisation et de la classification des  
10 coûts liés au transport et après ça, j'aborderai la  
11 question de la fonctionnalisation et la  
12 classification des coûts liés à l'équilibrage.

13 Donc, tout d'abord, au niveau de la méthode  
14 choisie, Énergir fait référence à une demande  
15 moyenne et ensuite, va attribuer des coûts de  
16 transport en fonction du coefficient d'utilisation.

17 La façon dont j'essaie de comprendre, parce  
18 que je suis avocate et non pas nécessairement  
19 analyste, c'est l'image de la... vous vous  
20 souviendrez de l'image, moi je l'appelle l'image de  
21 la cloche, c'est l'image, une des figures qui a été  
22 produite dans le cadre de la présentation de  
23 monsieur Sebaa.

24 Vous vous souviendrez que, puis je  
25 comprends qu'on a des notes sténographiques, mais

1 je veux faire quand même des signes, qu'on a la  
2 moyenne annuelle en bas, vous avez, par-dessus, la  
3 pointe et la pointe étant causée, naturellement,  
4 compte tenu de la consommation d'hiver. Donc, cette  
5 espèce de cloche-là.

6 De façon générale, ce qu'on vous dit, c'est  
7 que pour les coûts de transport le fait d'utiliser  
8 cette méthode-là va naturellement pour ceux qui ont  
9 un profil saisonnier, ça va engendrer des coûts  
10 plus importants.

11 Je reviendrai avec cette question de la  
12 cloche, quand on parlera du service de la  
13 fonctionnalisation à l'entreposage.

14 Donc, ça, c'est la première problématique  
15 constatée au niveau de la méthodologie. L'autre  
16 point que l'on voulait soulever à cet égard-là,  
17 c'est la question de l'ordonnancement.

18 Compte tenu qu'on utilise le coefficient  
19 d'utilisation CU de cent pour cent (100 %), je vous  
20 rappelle que c'est un calcul qui est théorique.  
21 Quant à nous, il a y avoir des déséquilibres entre  
22 la demande moyenne qui est calculée et celle qui va  
23 être constatée en fin d'année.

24 Je vais peut-être demander à madame la  
25 greffière de monter juste un petit l'écran. Merci.

1 Et donc, quand on va faire cet exercice-là, il y  
2 aura des trop-perçus et des manques à gagner..

3 Notre compréhension des choses, c'est que  
4 ceux-ci vont être transposés à l'équilibrage. Donc,  
5 il va y avoir soit une baisse ou une augmentation  
6 de ses coûts, alors que cette fonction-là n'en est  
7 pas la cause, compte tenu de la méthode qu'on a  
8 choisie, la méthode de l'excédent.

9 Monsieur Sebaa a bien expliqué avec  
10 l'exemple qui se retrouve au paragraphe 12, là,  
11 l'impact de l'ordonnancement, donc, à la fermeture  
12 des livres, dans ce cas-ci. Le manque à gagner de  
13 vingt (20) est transposé à l'équilibrage puis ce  
14 qu'on veut faire, ce sur quoi on veut attirer  
15 l'attention de la Régie, c'est que ce vingt (20)-  
16 là, ce manque à gagner de vingt (20) là n'est  
17 aucunement lié à l'équilibrage, dans ce cas-ci. On  
18 est, c'est une baisse, on a constaté une baisse des  
19 volumes qui n'est aucunement attribuable à cette  
20 fonction-là.

21 De la même façon, si on avait des trop-  
22 perçus, donc, un coût, transférer ce coût-là à  
23 l'équilibrage irait à l'encontre encore, selon  
24 nous, de la question de la causalité des coûts.

25 La façon dont j'exprimais ça au paragraphe

1 13, c'est qu'on se trouve à imputer incorrectement  
2 les coûts d'une fonction transport à la fonction  
3 équilibrage et le problème que l'on a, c'est de  
4 façon discrétionnaire par Énergir qui est à  
5 l'encontre, selon nous, du principe de causalité  
6 des coûts et aussi d'équité entre les clients.  
7 Autre principe directeur qu'on a vu plus haut.

8 Dans sa présentation et ça a été répété par  
9 mon collègue dans le cadre de sa plaidoirie, ce  
10 qu'on vient vous dire c'est que l'ordonnancement  
11 des outils vise à réduire les coûts  
12 d'approvisionnement gazier et non pas à répondre à  
13 un besoin spécifique de transport ou d'équilibrage.

14 Et c'est là, je pense, qu'on voit  
15 véritablement la problématique au niveau de la  
16 causalité des coûts. Je comprends qu'on a décidé de  
17 prendre cette méthode-là, puis qu'on a tout  
18 regroupé, mais à la base, celle-ci est  
19 problématique au niveau de cette notion-là de  
20 causalité des coûts. Il n'y a pas de relation  
21 causale comme je viens de vous le mentionner. En  
22 droit civil, on parlerait de la notion de faute,  
23 dommages, lien de causalité. Bien c'est la même  
24 chose ici.

25 Je reviens sur la décision D-2014-064,



1 parce que qu'en à nous dans cette décision-là, la  
2 Régie a déjà statué, parce qu'on comprend que les  
3 données prévisionnelles doivent être maintenues et  
4 que s'il y a une demande plus faible pour les  
5 clients à débit stable, ça ne devrait pas être les  
6 clients au service d'équilibrage qui devraient se  
7 voir imputer les coûts des outils de transport  
8 inutilisés.

9 Contrairement à ce que maître Locas vous a  
10 dit, je n'ai rien vu dans la DDR-2 qui répond  
11 directement aux commentaires que l'on formule au  
12 sujet de l'application de cette décision-là. Selon  
13 nous, c'est du pareil au même. Blanc bonnet, bonnet  
14 blanc.

15 La Régie a déjà statué sur une question  
16 similaire et on essaie de faire à nouveau la même  
17 chose ici, ce qui est quant à nous contraire, et je  
18 le dis plus loin, à la question de la causalité des  
19 coûts, mais également à la cohérence décisionnelle.

20 Dans cette décision-ci, la Régie soulignait  
21 que les tarifs sont établis sur un base  
22 prévisionnelle. Au paragraphe 162, elle disait,  
23 puis c'est vraiment le passage très important :

24 La Régie considère que Gaz Métro n'a  
25 pas démontré que l'utilisation réelle

1                   qui est faite lors d'une année est en  
2                   lien avec la causalité des coûts.

3           Je pourrais m'arrêter là. On n'a pas fait la  
4           démonstration que l'utilisation réelle, donc après  
5           la prévision, est en lien avec la causalité des  
6           coûts et c'est exactement la problématique qu'on  
7           soulève. La Régie dit :

8                   Une demande de base plus faible que  
9                   celle prévue...

10           Donc, pensez tout à l'heure à l'exemple qu'on avait  
11           avec nos vingt (20) unités. J'allais faire le lien,  
12           mais je pense qu'on ne peut pas faire le lien, nos  
13           vingt (20) unités.

14                   Donc, aux termes de la modification  
15                   proposée, aurait pour effet de  
16                   fonctionnaliser des outils  
17                   d'approvisionnement à l'équilibrage  
18                   plutôt qu'au transport. Pourtant, ces  
19                   outils dont on change la  
20                   fonctionnalisation n'auraient pas pour  
21                   autant été utilisés pour assurer  
22                   effectivement l'équilibrage.

23           Alors, dans ce contexte-là, elle juge que les  
24           données prévisionnelles doivent être maintenues,  
25           même si les données réelles sont différentes.

1 Pour cette méthode-là, la Régie rejette la  
2 proposition de Gaz Métro.

3 Donc, autant au niveau de la causalité des  
4 coûts, l'équité entre les clients et la cohérence  
5 décisionnelle, nous croyons que la proposition du  
6 nouvel ordonnancement ne devrait pas être retenue  
7 par la Régie.

8 Pour ce qui est de la fonctionnalisation et  
9 la classification des coûts à l'équilibrage, je  
10 reviens avec la cloche.

11 Compte tenu de l'application du CU à cent  
12 pour cent (100 %), donc notre base et la pointe  
13 avec une période de chauffage X, ce qu'on vous dit  
14 c'est que cette méthode-là, quant aux clients que  
15 l'on représente, ne tient pas compte des variations  
16 qu'ils ont tout au long de l'année.

17 Au paragraphe 19, l'expert expliquait la  
18 méthode retenue, là, puis il expliquait que ce qui  
19 dépassait... ces coûts donc comprendraient  
20 l'ensemble de la fourniture, transport et

21 [...] autres coûts [...] engagés pour  
22 répondre aux besoins des clients  
23 d'Énergir s'ils consommaient tous  
24 [...] un CU de 100 %. Selon cette  
25 approche, les coûts d'équilibrage de

1                   la charge sont les coûts incrémentaux  
2                   pour tenir compte de l'écart par  
3                   rapport au CU de 100 % dans la demande  
4                   des clients.

5           Donc, ce qu'on vous dit, c'est que si on considère  
6           les pointes de consommation non coïncidentes avec  
7           celles du Distributeur, là, donc on n'a pas, comme  
8           dans le premier exemple, une cloche qui... qui  
9           équivalait à la pointe de chauffage, comme on  
10          l'aurait, par exemple, pour le D1.

11                   Ce qu'on vous dit, c'est que pour ces  
12           clients-là, qui engendrent des coûts moins  
13           importants que ceux qui ont la pointe coïncidente  
14           avec le Distributeur, bien la méthode proposée ne  
15           reconnaît pas ça.

16                   Tout comme la méthode proposée ne reconnaît  
17           pas le fait qu'ils ont des consommations en dehors  
18           des périodes de chauffage et que ça a un effet  
19           bénéfique pour la structure d'approvisionnement. Et  
20           là je devrais dire, parce que mon collègue a  
21           insisté souvent sur « pour l'ensemble de la  
22           clientèle », alors j'ajouterais « un effet  
23           bénéfique sur la structure d'approvisionnement pour  
24           l'ensemble de la clientèle. »

25                   Au paragraphe 21, on vous dit à nouveau que

1 ça réduit les coûts d'approvisionnement pour  
2 l'ensemble de la clientèle, vous voyez, je l'avais  
3 moi aussi. Et au paragraphe 22, on référerait, je  
4 réfère à des extraits du... des demandes de  
5 renseignements de monsieur Todd.

6 Et je fais ici une parenthèse. Mon collègue  
7 semble dire que je fais du « pick and choose »,  
8 mais je pense qu'on a toujours clairement indiqué  
9 les passages appropriés. Et ici, les passages dont  
10 on fait référence, c'est sur l'aspect théorique de  
11 la chose. Au niveau de l'aspect théorique de la  
12 chose, clairement, l'expert vient dire que la  
13 méthode proposée ne capte pas la situation des  
14 pointes non coïncidentes. Et ça, au niveau de la  
15 théorie, c'est très clair.

16 On peut continuer un peu plus bas. Au  
17 paragraphe 23, ce qu'on vous dit, c'est que  
18 justement l'expert, monsieur Todd, reconnaît que,  
19 conceptuellement, l'aspect bénéfique d'une  
20 consommation en dehors de la période de chauffage  
21 pourrait être reflété dans les tarifs par  
22 l'élaboration de redevance d'équilibrage de la  
23 charge spécifique des clients basée sur leurs coûts  
24 causaux individuels et tenant compte du facteur de  
25 coïncidence de chaque charge.

1                   Ce qu'on vous soumet, c'est que la preuve  
2 de l'ACIG démontre très bien que plusieurs de leurs  
3 clients, en fait, les exemples qu'on vous a soumis  
4 ont des CU bien en deçà de cent pour cent (100 %).  
5 Et ça veut donc dire qu'ils pourraient ne pas se  
6 voir compensés pour leur apport selon la méthode  
7 proposée par le Distributeur, alors que l'apport  
8 est bien réel quant à l'optimisation des  
9 approvisionnements du Distributeur.

10                   On vous a référé, au paragraphe 25, sur  
11 l'exemple des trois clients, donc de quarante-cinq  
12 (45 %), cinquante-six (56 %) et soixante-six pour  
13 cent (66 %) de CU. On se souviendra que les témoins  
14 d'Énergir nous référaient à des CU moyens, des CU  
15 moyens pour, si je me souviens bien, au niveau du  
16 D5 qui, et là je ne veux pas faire de gaffe,  
17 tournaient autour de soixante-sept pour cent (67 %)  
18 ou c'était le D4. , je me... D4, pardon, était à  
19 soixante-sept pour cent (67 %), alors qu'au niveau  
20 du D5, on se situait plus autour du vingt-cinq pour  
21 cent (25 %).

22                   Où on diffère d'opinion avec l'expert,  
23 monsieur Todd, et on le dit bien clairement au  
24 paragraphes 26 et suivants, c'est sur le fait que  
25 les efforts et dépenses nécessaires pour s'assurer

1 que les clients industriels se voient justement  
2 compensé pour leur apport, devraient ou ne  
3 devraient pas être effectués. Quant à nous,  
4 l'expert monsieur Todd n'a pas fait d'analyse de  
5 coûts/bénéfices. Je pense que c'était pas cela son  
6 mandat. On comprend qu'il a émis en témoignage  
7 des... ses réserves quant à cette possibilité-là.  
8 Quant à nous, on est d'avis qu'Énergir est en  
9 mesure, a les outils nécessaires pour s'assurer  
10 qu'on puisse tenir compte de la pointe non-  
11 coïncidente des clients et des profils particuliers  
12 de consommation des clients industriels.

13 Je vous réfère d'ailleurs à la réponse que  
14 monsieur Sebaa vous a donnée, Madame la Régisseuse  
15 Gagnon, à votre question sur comment on pourrait  
16 appliquer cet outil, ce coefficient-là. Et monsieur  
17 Sebaa vous a répondu par le facteur bêta. Et  
18 j'espère que vous dites « régisseuse Gagnon » et  
19 non pas « régisseuse Gagnon ». Je préfère  
20 « régisseuse Gagnon », mais j'espère que vous n'en  
21 serez pas offusquée.

22 Mme FRANÇOISE GAGNON :

23 Non, pas du tout. On utilise « régisseuse ». Merci.

24 Me PAULE HAMELIN :

25 Donc, les recommandations de l'ACIG au niveau du

1 cadre conceptuel, vous les retrouvez au paragraphe  
2 30 du plan d'argumentation. Ce qui m'amène à vous  
3 parler de la refonte du service interruptible.

4 Alors je pense qu'il faut rappeler quelles  
5 étaient les demandes de la Régie à l'égard de  
6 l'offre interruptible. Ces demandes-là se  
7 retrouvent dans la décision D-2014-201. Mon  
8 collègue a fait des commentaires à l'effet que  
9 c'était une décision tarifaire, c'était pas une  
10 décision dans le cadre du présent dossier - mais je  
11 pense que - qu'il y a eu une décision procédurale  
12 par la suite, entre vous et moi la décision, une  
13 décision procédurale par la suite, disant qu'on va  
14 parler de ce sujet-là, n'efface pas les  
15 enseignements de la Régie dans le cadre de la  
16 décision D-2014-201.

17 Dans le cadre de cette décision-là et si on  
18 va un petit peu plus loin, Madame la Greffière, la  
19 Régie demandait à Énergir ou Gaz Métro la création  
20 d'une nouvelle classe de service interruptible pour  
21 des interruptions exceptionnelles. On voit au  
22 paragraphe 209 que :

23 [209] La Régie est d'avis que  
24 l'implantation d'un volet super  
25 interruptible ne devrait pas faire



1 concurrence au tarif [...] actuel.

2 Je lis de cette décision-là que les deux tarifs  
3 doivent donc coexister. La Régie vient dire aussi  
4 au paragraphe 211 :

5 [211] Par ailleurs, considérant les  
6 migrations observées depuis un certain  
7 temps du service interruptible au  
8 service continu, la Régie est d'avis  
9 qu'il est important de revoir les  
10 volets A et B du service  
11 interruptible.

12 C'est important de noter que cette problématique de  
13 migration n'est plus... n'est plus d'actualité. On  
14 risque d'avoir un problème de migration, mais ça ne  
15 sera pas dans le même sens cette fois-ci.

16 Alors je vous soumetts que quand on lit la  
17 décision... quand on lit cette décision-là et en  
18 fonction de ce qui est à analyser, c'est important  
19 de revoir le fait que la Régie voulait ajouter et  
20 non pas nécessairement abolir. Et... et abolir  
21 j'entends le tarif D5 actuel.

22 D'ailleurs, Énergir reconnaît que la Régie  
23 n'a jamais demandé la suppression du tarif D5.  
24 Énergir vient dire : bien écoutez, on revoit le  
25 cadre conceptuel, donc on revoit le... comment on

1 devrait gérer cette... ce service-là. On décide  
2 maintenant de gérer ce service-là comme étant un  
3 outil à l'équilibrage. Mais je vous dirais que ce  
4 n'était pas... la demande initiale de la Régie. Et  
5 il faut considérer que la proposition d'Énergir,  
6 proposition unilatérale en ce sens-là, vient mettre  
7 fin à un tarif. Et j'insiste sur le fait « tarif »,  
8 qui est présentement applicable à un segment  
9 important de la clientèle et que ça... et que cette  
10 proposition-là a donc des répercussions majeure  
11 pour l'ensemble de la clientèle.

12 Je fais... je vous disais ce qui suit au  
13 paragraphe 37, que je considère que c'est réducteur  
14 de considérer l'offre interruptible actuelle  
15 uniquement comme un outil d'approvisionnement.  
16 Qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit, donc, d'un  
17 tarif qui répond à des besoins spécifiques pour une  
18 partie importante de la clientèle d'Énergir.

19 Et je dis ça par rapport aux commentaires  
20 formulés au témoignage, hier, de la FCEI. Parce  
21 qu'on semble oublier un aspect fondamental de tout  
22 ça, à savoir que c'est à la base un tarif.  
23 D'accord, le D5 a peut-être eu mauvaise presse,  
24 compte tenu qu'il y a une réduction de la  
25 tarification pour les clients, au niveau du... de

1 la distribution, de l'équilibrage. Mais, il ne faut  
2 pas oublier que ce tarif-là a un apport  
3 considérable pour l'optimisation des coûts  
4 d'approvisionnement d'Énergir, pour l'ensemble de  
5 la clientèle.

6 Puis là, je fais une parenthèse sur le  
7 tarif, versus une option tarifaire. Parce que, pour  
8 moi, c'est assez fondamental. On parle d'un tarif  
9 qui existe depuis très très longtemps, là. Vous  
10 avez, année après année, à adopter des tarifs  
11 justes et équitables. Ça veut donc dire que depuis  
12 des années, des années, des décennies, on a reconnu  
13 le caractère juste et équitable d'un tarif. Est-ce  
14 que parce qu'on change la méthodologie, on se  
15 trouve à considérer mettre un « X » total à une  
16 tarification qui dessert une clientèle depuis des  
17 décennies?

18 J'ai un problème fondamental avec cette  
19 façon de faire. Je comprends qu'on... et je l'ai vu  
20 dans un autre dossier, qu'il y a tout un débat, à  
21 savoir sur la question des tarifs et les questions  
22 de droits acquis, je n'en suis pas là. Mais, il  
23 n'en demeure pas moins que quand on fait ce genre  
24 de changements là, c'est fondamental.

25 Je vais revenir sur la question de l'apport

1 de... l'apport des clients industriels pour  
2 l'optimisation des coûts de transport. Je vais  
3 revenir sur... Oui?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Hamelin, juste me permettre de vous couper,  
6 je suis désolé.

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Tout à fait.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Je veux revenir sur vos derniers commentaires, sur  
11 le tarif D5. Je ne remets pas en question la...  
12 l'ancienneté du tarif et que le tarif répond à un  
13 besoin. Je ne remets pas ça en question.

14 Je veux juste vous... je veux juste vous  
15 entendre sur le... le dossier sur lequel nous  
16 sommes, qui date de deux mille treize (2013), en  
17 fait, c'est la vision tarifaire. Le but de tout ce  
18 qu'on fait, là, c'est pour que mes collègues, dans  
19 les prochains mois, puissent rétablir une grille  
20 tarifaire qui...

21 La grille tarifaire, théoriquement, devrait  
22 répondre aux besoins des clients et devrait aussi  
23 simplifier les choses. Et dans cette  
24 simplification-là, il va y avoir, donc, toute la  
25 question de l'allocation des coûts qui va nous

1 permettre... qui va permettre, en fait, d'avoir une  
2 vision plus directe, plus... et, en même temps,  
3 simplifiée.

4 Alors, je comprends votre propos, mais...  
5 Je ne vous dis pas qu'on... que demain matin, on va  
6 abolir 25 tarifs, mais ça fait partie aussi de ce  
7 qui reste sur la table. Et, ça se peut qu'à la  
8 toute fin de l'exercice du 3867-2013, vous ne  
9 retrouviez pas la même grille tarifaire.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Je vous entends. Par contre, encore faut-il  
12 s'assurer qu'on puisse trouver pour cette  
13 clientèle-là un équivalent. Est-ce que, quand on va  
14 refaire l'exercice... puis, je pense que mon... le  
15 témoin de l'ACIG, hier, a parlé du fait que est-ce  
16 qu'on va, après la phase 4, avoir un équivalent, un  
17 nouveau D6 qui va couvrir tout ça? Peut-être.

18 Je ne vous dis pas que les choses ne seront  
19 pas complètement immuables. Ce que je vous dis,  
20 c'est qu'il faut reconnaître, premièrement,  
21 qu'actuellement, ce tarif-là, il sert à quelque  
22 chose. Et je pense que ce qu'on... ce que je vais  
23 essayer de vous démontrer, c'est que ce qu'on  
24 propose comme tarif interruptible ne répond pas  
25 nécessairement... n'apporte pas les mêmes... les

1 mêmes avantages et ne répond pas aux mêmes besoins  
2 de la clientèle.

3           Au niveau de ce que le tarif, ce tarif-là,  
4 quant à nous, D5, apporte, je vous le disais,  
5 c'était au niveau de l'apport pour l'optimisation  
6 des coûts de transport inutilisés. Alors, ça, c'est  
7 fondamental quant à nous. Il y a certainement un  
8 apport de ce côté-là pour les excédents de  
9 transport et il y a aussi quant à, quant aux  
10 besoins de la clientèle, puis je pense que c'est  
11 reconnu, vous allez le voir plus loin, qu'Énergir  
12 reconnaît qu'elle va devoir considérer ces besoins  
13 commerciaux là. Elle dit qu'elle va possiblement  
14 les considérer quand elle va revoir sa vision  
15 tarifaire en phase 4, mais encore faut-il être...  
16 puis ça, on n'a aucune espèce d'idée, là, de ce que  
17 ça va être, ça, puis je vais y revenir dans ma  
18 plaidoirie.

19           Donc, oui, je vous entends, les choses ne  
20 sont pas complètement fixées dans le béton, puis  
21 c'est pour ça qu'on fait l'exercice, mais il faut  
22 quand même qu'on soit en mesure de trouver une, un  
23 tarif qui représente l'ensemble de... l'ensemble de  
24 ces besoins-là ultimement.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parfait, je vous laisse aller, merci, Maître  
3 Hamelin.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Alors j'ai déjà abordé la question des excédents de  
6 transport. Je vous disais qu'il y avait d'autres  
7 objectifs au tarif D5 et c'était au paragraphe 42,  
8 là, qui sont reconnus par Énergir, soit le  
9 développement de marché et la rétention de la  
10 clientèle et l'importance pour les clients  
11 industriels d'avoir accès à une flexibilité  
12 opérationnelle puis ça, cet aspect-là est, quant à  
13 nous, fondamental au niveau du D5, parce que les  
14 besoins ne sont pas en continu.

15 Au niveau de la production, vous allez  
16 avoir des... je dirais certains... des peaks au fur  
17 et à mesure de l'année quant aux... en fonction des  
18 besoins de production, ce qui n'est pas du tout  
19 reflété par l'offre, par exemple, D-4.

20 On vous disait, et l'explication, je pense  
21 que l'explication donnée au paragraphe 43, et je  
22 vais faire un clin d'oeil à monsieur Gosselin, pour  
23 la flexibilité opérationnelle, ce n'est clairement  
24 pas la flexibilité opérationnelle du Distributeur,  
25 alors je pense que monsieur Sebaa avait clairement

1 expliqué ce qu'il entendait par « flexibilité  
2 opérationnelle » et je vais le soin à monsieur  
3 Gosselin, avec un clin d'oeil, de lire notre  
4 position sur ce que c'est, la flexibilité  
5 opérationnelle, pour les clients industriels.

6 Ce qu'on vous disait aussi, c'est qu'on  
7 craignait, il y avait un risque de migration vers  
8 d'autres formes d'énergie. Vous avez le commentaire  
9 de monsieur Sebaa au paragraphe 44 du plan  
10 d'argumentation.

11 Au paragraphe 46, on vous résumait, donc,  
12 la position de l'ACIG par rapport à l'importance de  
13 ne pas supprimer le D5, parce que, bon, tout  
14 d'abord ça ne répondait pas à la décision de la  
15 Régie, telle qu'exprimée dans la décision  
16 D-2014-201, que la nouvelle offre interruptible ne  
17 garantissait pas d'écouler les surplus de transport  
18 au meilleur prix et le fait qu'Énergir supprime,  
19 quant à nous, un outil indispensable pour la  
20 flexibilité opérationnelle de ses clients  
21 industriels, au risque de voir des volumes  
22 importants disparaître.

23 Et, là, je reviens un peu avec, aux  
24 commentaires que je vous faisais, c'est que le D5  
25 et l'offre interruptible proposée, quant à nous, ne



1 remplissent pas nécessairement les mêmes fonctions.  
2 Le nouveau service interruptible, tel qu'il est  
3 proposé, est là pour gérer la pointe d'hiver alors  
4 qu'il va, il va être rémunéré sur la base des coûts  
5 évités, le D5 offre quand même des capacités  
6 d'interruption sur toute l'année gazière.

7 Donc, on pense qu'il y a des distinctions  
8 importantes entre ces deux offres-là, ces deux  
9 services-là, et que les deux peuvent coexister.

10 Je reviens, au paragraphe 52, un peu sur le  
11 commentaire que je vous faisais tout à l'heure sur  
12 le fait que clairement Énergir dit qu'elle va  
13 devoir considérer quels sont justement ces besoins  
14 commerciaux là, qu'elle va le faire en Phase 4 de  
15 la vision tarifaire, mais je vous dirais que les  
16 clients que je représente restent... On ne le sait  
17 pas ce qui va se passer lors de la Phase 4 et la  
18 prochaine vision tarifaire où est-ce que ça va nous  
19 mener.

20 Au paragraphe 54, ce qu'on vous dit c'est  
21 qu'on considère que l'imprécision tarifaire n'est  
22 pas justifiable sans compter que la nouvelle offre  
23 interruptible comporte encore plusieurs  
24 questionnements quant à nous, tant au niveau des  
25 modalités d'application de ce service que quant à

1 la façon dont ce service-là va être alloué, et je  
2 disais à quelques possiblement heureux élus, parce  
3 que je n'ai pas la même lecture du témoignage, je  
4 pense, de monsieur Tremblay sur la façon dont on va  
5 allouer le service interruptible, parce que moi  
6 j'ai noté qu'on parlait possiblement de considérer,  
7 parce que ça serait plus simple, des industriels  
8 qui remplissent les critères, mais qui auraient de  
9 très gros, des importants volumes à offrir en  
10 interruptible.

11 Ce qu'on vous disait aussi c'est que  
12 l'abolition du D5 pourrait causer un choc tarifaire  
13 compte tenu de la différence des coûts de tarif si  
14 des clients au D5 devaient migrer vers le tarif D4.

15 La question des rabais transitoires. Je  
16 pense que qu'Énergir est venu nous dire qu'elle  
17 considérerait possiblement qu'il y aurait des clients  
18 impactés.

19 On a même parlé je pense de « fortement  
20 impactés » et que dans ce contexte-là,  
21 possiblement, potentiellement, des rabais  
22 pourraient être offerts, mais on ne se commet pas  
23 quant au tarif, quant à des rabais transitoires qui  
24 pourraient être accordés.

25 Encore une fois, quand on abolie un tarif,

1 et que ça impacte la clientèle, encore une fois, on  
2 ne sait pas tout à fait, Énergir n'est pas en  
3 mesure de déterminer tout à fait quel serait  
4 l'impact. C'est son témoignage.

5 Donc, elle nous dit « Je ne suis pas en  
6 mesure d'établir quelles seraient les mesures  
7 transitoires par le biais de rabais possibles ou  
8 pas. », mais encore une fois, la clientèle reste  
9 sans véritable option claire quant à ce qui va se  
10 passer.

11 Je tiens à souligner, je suis au paragraphe  
12 60, qu'un des ajouts par Énergir au niveau de ses  
13 conditions de service quant à moi me laisse  
14 perplexe.

15 C'est une chose de déterminer des  
16 conditions et des modalités d'application, mais  
17 quand Énergir se laisse une entière discrétion  
18 quant à l'application ou pas du service, autant  
19 donc pour le préavis d'entrée que pour le préavis  
20 de sortie, ça veut dire quoi ça ultimement?

21 Et c'est en lien avec ma compréhension du  
22 témoignage de monsieur Tremblay, est-ce que ça  
23 voudrait dire qu'on pourrait ne même pas offrir le  
24 service interruptible?

25 Je trouve qu'on se laisse une très grande

1 discrétion, une très grande marge de manoeuvre,  
2 comme je vous dis, tant au niveau de l'application  
3 des conditions que quant à la possibilité d'offrir  
4 ou pas ce service. Je vous ai référés à un extrait  
5 du témoignage de monsieur Tremblay d'Énergir.

6 À ça s'ajoute la pénalité de neuf cent pour  
7 cents (900 %) d'augmentation. En fait, une hausse  
8 de neuf cents pour cent (900 %) pour les retraits  
9 interdits et également le fait qu'on ne pourrait  
10 plus recourir au GAI à moins de participer à la  
11 nouvelle offre interruptible.

12 Maintenant, quant à l'option d'optimisation  
13 tarifaire, encore là, puis vous allez voir à la fin  
14 j'ai fait un espèce de résumé de toutes ces  
15 préoccupations-là, c'est encore une fois des  
16 modalités qui ne sont pas définies.

17 On a bien beau vous dire dans notre preuve  
18 c'est complet, mais quand on dit qu'on n'a pas  
19 encore défini la durée, le préavis d'entrée et de  
20 sortie, des modalités de révision du Pmax et qu'on  
21 reconnaît que c'est des conditions importantes, je  
22 ne pense pas qu'on puisse véritablement dire que  
23 ces modalités-là sont définies. C'est des  
24 conditions, des modalités essentielles pour  
25 permettre à un client de faire un choix éclairé et

1 on ne les connaît pas.

2 Maintenant, il faut aussi se rappeler que  
3 cette option-là d'optimisation tarifaire qui est  
4 comme en lien avec la pointe n'aide pas  
5 nécessairement la situation des industriels parce  
6 que c'est pas ça nécessairement. Pour eux,  
7 l'utilité du D5, comme je vous l'ai déjà dit, pour  
8 eux, l'utilité du D5, c'est pour être en mesure de  
9 pouvoir gérer leurs besoins d'énergie pour répondre  
10 à des nécessités de production.

11 Je résume un peu l'ensemble des  
12 préoccupations parce que quand on les met bout à  
13 bout, selon moi, c'est assez parlant et c'est... et  
14 c'est très préoccupant. Alors, on a l'abolition  
15 potentielle d'un tarif en vigueur sans proposition  
16 véritable de remplacement pour la clientèle  
17 desservie. C'est notre... c'est notre compréhension  
18 et notre... c'est notre compréhension des choses.

19 On dit qu'on va réviser les besoins  
20 commerciaux dans la phase 4 de la révision  
21 tarifaire portant sur des modifications à la  
22 structure tarifaire, mais on n'a pas plus  
23 d'information. On n'a pas de boule de cristal sur  
24 ce qui va se passer en phase 4.

25 On parle d'un potentiel rabais transitoire

1 pour les clients fortement impactés, mais on ne  
2 s'engage pas là-dessus. On n'a pas les modalités,  
3 on n'a pas la période. Quand on abolit un tarif,  
4 généralement on va avoir au moins certaines mesures  
5 transitoires au niveau des rabais pour s'assurer  
6 que la clientèle souffre le moins possible. Là on  
7 n'a pas ces... on n'a pas du tout de modalité là-  
8 dessus ni de période.

9 Quant au service, au nouveau service  
10 interruptible, je vous dirais que les modalités  
11 restent toujours à être finalisées. Énergir a une  
12 discrétion complète d'offrir ou non ce service,  
13 compte tenu de ce qu'ils ont ajouté comme, comme  
14 modalités au CST. Il y a des pénalités dissuasives  
15 pour les retraits interdits.

16 Puis en passant, selon nous, la question du  
17 comportement resquilleur a déjà été gérée avec la  
18 pénalité actuelle. Pénalité dissuasive aussi qui ne  
19 reconnaît pas qu'on puisse avoir des situations  
20 véritables d'impossibilité d'agir.

21 Et il y a aussi une discrétion d'Énergir  
22 dans l'allocation du service auprès de certains  
23 clients sélectionnés qui permettrait d'offrir des  
24 volumes les plus importants.

25 Je fais ici une parenthèse aux commentaires

1 de... à vos commentaires, Monsieur le Président,  
2 sur le fait qu'on pourrait peut-être considérer  
3 rendre... une façon de faire une reddition de  
4 compte. J'y vois là... je comprends qu'on essaie de  
5 trouver des solutions, mais je vous soumetts la  
6 problématique suivante.

7 Dans le contexte, par exemple, d'un appel  
8 de proposition, c'est bien intéressant de savoir en  
9 bout de ligne combien de contrats ont été  
10 attribués, j'en conviens. Mais pour celui qui  
11 voulait participer et qui considère avoir rencontré  
12 toutes les conditions de participation, de ne pas  
13 savoir ce qui a été l'élément déclencheur d'obtenir  
14 ou pas un contrat, bien ce serait certainement au  
15 niveau d'un appel de propositions. Je pense qu'on  
16 aurait considéré ça comme une problématique majeure  
17 d'un appel de propositions. Si toutes les  
18 conditions... à conditions égales, tout le monde  
19 devrait pouvoir participer. Et clairement savoir  
20 comment on va... on va ultimement déterminer, par  
21 exemple, par des facteurs...

22 Vous le savez, là, comme dans un contexte  
23 d'appel de propositions, si on dit que la  
24 proposition, on va considérer vingt-cinq pour cent  
25 (25 %) de points pour l'environnement, trente-cinq

1 pour cent (35 %) pour la création d'emplois. Tout  
2 le monde le sait à la base.

3 Ultimentement, si on vient dire que « voici  
4 comment on a octroyé les contrats », c'est une  
5 chose. Mais à la base, encore faut-il que tout le  
6 monde puisse avoir une chance égale de participer  
7 et de connaître les modalités qui vont permettre de  
8 prendre une décision.

9 Finalement, les modalités de l'option  
10 d'optimisation tarifaire, je vous l'ai mentionné,  
11 là, il y a des... Oui, Monsieur le Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Je m'excuse encore de vous interrompre, mais... ça,  
14 ce que vous venez juste de dire versus ce qu'on  
15 demandait s'il pouvait... si Énergir était  
16 disponible à rendre compte, là... et ils l'ont  
17 incorporé, là, dans leur demande par la...

18 Me PAULE HAMELIN :

19 Oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 ... la plaidoirie de maître Locas. Alors je  
22 comprends... je comprends que vous êtes en amont,  
23 donc vous avez un regard en amont. Donc, si je  
24 comprends bien, votre cliente pourrait...  
25 pourrait... s'il y avait un appel... un appel de



1 propositions plus tard, puis dans l'appel de  
2 propositions, c'est un peu comme quand Hydro-Québec  
3 couvre deux cent cinquante mégawatts (250 MW). On  
4 dit : on a besoin de tant et donc c'est les  
5 premiers arrivés qui... qui répondent à l'ensemble,  
6 qui répondent... qui satisfont l'ensemble des  
7 critères, qui vont avoir. Ça, j'imagine que votre  
8 cliente, elle pourrait... dans cet aspect-là du  
9 moins de l'offre interruptible, cet aspect-là ce  
10 serait... ce serait... il n'y aurait pas de  
11 discrétion. Enfin la discrétion, elle... la seule  
12 discrétion, ce serait possiblement de... de  
13 présenter... puis encore là, c'est parce que Hydro-  
14 Québec est obligée de venir nous dire comment ça va  
15 être ses appels. Je comprends qu'on n'a pas, en  
16 tous cas on peut avoir les équivalents chez  
17 Énergir, mais à ce moment-là, à partir de ça, que  
18 la discrétion est arrêtée, tout le monde connaît  
19 qu'il y a quatre points puis qu'il faut arriver  
20 à... il y a juste huit mille (8000) qu'il faut  
21 arriver, bien vos clients, ils... ils le savent,  
22 donc j'imagine que ça, ce serait plus acceptable  
23 dans cet aspect-là.

24 Me PAULE HAMELIN :

25 Oui, tout à fait. Je donne... je donne l'exemple...

1 je vais l'imager, là. On sait qu'actuellement une  
2 des conditions c'est dix mille (10 000)... dix  
3 mille mètres cubes (10 000 m3), là.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Au niveau du volume. Si Énergir décide, par  
8 exemple, malgré cette condition-là claire que tout  
9 le monde connaît, qu'elle va allouer seulement  
10 trois contrats de cette offre-là, mais à ceux qui  
11 auraient des très, très, très gros volumes. Qu'est-  
12 ce qui justifie d'avoir cette discrétion-là de la  
13 part d'Énergir, alors que les... les conditions  
14 d'entrée sont les mêmes pour tout le monde, là,  
15 qu'est-ce qui va permettre de justifier ça? Alors  
16 c'est un peu là que j'en ai et... et le fait, donc  
17 c'est même pas une question de premier, premier  
18 servi, là, c'est qu'à conditions égales il y aurait  
19 ultimement quand même une discrétion qui serait...  
20 d'octroi ou pas, qui serait laissée à Énergir.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci.

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Et ensuite finalement on avait la question du  
25 recours au GAI, donc l'impossibilité d'y recourir

1 si on ne se qualifie pas à la nouvelle offre  
2 interruptible.

3 Au niveau de nos recommandations, vous les  
4 avez... vous l'avez ici. Ce qu'on... ce qu'on vous  
5 dit c'est que quant à nous le tarif D5 devrait être  
6 maintenu. On reconnaît l'offre quand même  
7 interruptible D4, ce qui a été proposé par Énergir.  
8 À tout événement, le tarif D5 ne devrait pas être  
9 aboli avant qu'on puisse être en mesure de voir ce  
10 qui va être offert. Et là, je suis dans le  
11 subsidiaire, vous le comprendrez, parce que c'est  
12 pas la position principale de l'ACIG. Il faudrait à  
13 tout événement être en mesure de voir ce qui va se  
14 faire comme révision tarifaire en Phase 4 du  
15 présent dossier.

16 Maintenant pour la question des... des  
17 mesures transitoires, j'ai pris bonne note du  
18 commentaire de maître Locas tout à l'heure, qui  
19 disait que la conclusion que vous avez à l'écran  
20 d'autoriser la terminaison des contrats D5 conclus  
21 ou prolongés après le trente (30) novembre vingt  
22 vingt (2020) était applicable seulement et  
23 seulement si, selon leur sixième demande réamendée,  
24 là, si la Régie et je lis :

25 Souhaite que la nouvelle offre

1                   interruptible du service d'équilibrage  
2                   entre en vigueur avant de statuer sur  
3                   la révision de la structure tarifaire  
4                   de distribution en Phase 4.

5           Mais j'ose... je m'avance quand même pour dire que  
6           cette conclusion-là, quant à nous, ne devrait pas  
7           être accordée pour essentiellement les motifs qu'on  
8           avait déjà soumis à la Régie dans notre  
9           correspondance du onze (11) novembre dernier et je  
10          vous y réfère aux paragraphes 71 et suivants.

11                    Dans cette correspondance-là, on vous  
12                   indiquait qu'en deux mille seize (2016), Énergir  
13                   avait, à ce moment-là, proposé que le tarif D5 soit  
14                   maintenu jusqu'à la révision des tarifs de  
15                   distribution. Quant à nous, je ne vois pas ce  
16                   qui... ce qui militerait quant à un changement de  
17                   position. S'ils étaient d'accord avec ça, je ne  
18                   vois pas vraiment pourquoi ça ne devrait plus être  
19                   le cas aujourd'hui.

20                    Je note également... Excusez-moi, j'ai  
21                   perdu le fil. Je note également, puis je pense que  
22                   vous avez soulevé cette problématique-là tout à  
23                   l'heure, et moi, je l'ai notée aussi, que... puis,  
24                   je vous ai référé à la... aux pages. Moi, ma  
25                   compréhension du témoignage d'Énergir, c'est qu'ils

1 n'étaient pas en mesure de mettre en place la  
2 nouvelle offre interruptible avant,  
3 potentiellement, deux mille vingt-trois (2023) ou  
4 deux mille vingt-quatre (2024), selon ma  
5 compréhension du témoignage.

6           Donc, cette mesure transitoire là, je ne la  
7 comprends pas, dans ce contexte-là. Et, je vous  
8 dirais également que je ne comprends pas le choix  
9 arbitraire d'Énergir, au trente (30) novembre deux  
10 mille vingt (2020). Dans notre lettre, ce que l'on  
11 vous indiquait, c'est que ça créait une situation  
12 inéquitable pour la clientèle, parce que pour ceux  
13 qui ont des contrats qui se terminent après le  
14 trente (30) novembre deux mille vingt (2020), eux  
15 seraient traités différemment de quelqu'un qui  
16 aurait pu, peut-être, renouveler au vingt-neuf (29)  
17 novembre deux mille vingt (2020) pour une période  
18 de plusieurs années.

19           Alors pour toutes ces raisons, on pense que  
20 vous ne devriez pas accorder la mesure transitoire  
21 recherchée.

22           Alors, ça complète les représentations que  
23 j'avais à vous faire.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Hamelin. Donnez-moi une minute ou

1 deux. Maître Hamelin? Oui? Maître... euh, Maître...  
2 bien, c'est mon maître d'ordinateur, alors...  
3 François Émond, pour la formation.

4 M. FRANÇOIS ÉMOND :

5 Merci, Monsieur le Président. Donc, j'espère que  
6 vous me voyez, vous posiez la question, Maître  
7 Hamelin. Ah, un instant... Et votre micro est  
8 fermé, Maître Hamelin.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Alors, non, je ne vous vois pas, mais...

11 M. FRANÇOIS ÉMOND :

12 Ce n'est pas...

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Je vois le petit cercle et c'est... je veux... je  
15 ne suis pas capable de vous épingler, comme je vous  
16 ai dit, tu sais... Alors, je... je vais vous  
17 écouter.

18 M. FRANÇOIS ÉMOND :

19 Ça... Mais, je vais attendre un petit peu, parce  
20 que monsieur le président a été déconnecté de  
21 l'audience.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, j'y suis. Désolé. Alors, je ne voulais pas  
24 manquer la question de mon collègue.

25

1 M. FRANÇOIS ÉMOND :

2 Bon...

3 Me PAULE HAMELIN :

4 On m'a transmis un autre ordinateur. Là, j'ai trois  
5 ordinateurs devant moi, mais je vous vois en petit,  
6 Monsieur le Régisseur.

7 M. FRANÇOIS ÉMOND :

8 C'est bon. C'est ce qui compte. Juste une question  
9 de précision. Quand vous nous parlez d'un appel de  
10 propositions sur le tarif interruptible, c'est une  
11 illustration théorique que vous nous amenez, plus  
12 qu'un souhait que vous voudriez? Ce que votre  
13 cliente et vos clients que vous représentez  
14 souhaitent, c'est avoir un tarif interruptible qui  
15 a des conditions qui sont connues à l'avance, mais  
16 qui est ouvert au plus de... de vos membres  
17 possibles. C'est... juste une question de  
18 précision, là.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Oui, tout à fait. Mais je fais quand même une  
21 parenthèse sur le fait que je pense avoir vu dans  
22 le rapport de monsieur Todd qu'il avait mentionné  
23 que ce serait, peut-être, une façon de... de  
24 faire - pardon - de procéder par appel de  
25 propositions. Mais, quand je parle d'appel de

1 propositions, vous avez raison, là, j'illustre mon  
2 propos quant à l'importance d'avoir des conditions  
3 claires... clairement déterminées à l'avance.

4 M. FRANÇOIS ÉMOND :

5 Ce qui vous embête le plus, dans le fond, c'est  
6 vraiment le... le côté discrétionnaire de  
7 l'approche qu'Énergir met de l'avant, là?

8 Me PAULE HAMELIN :

9 Tout à fait. Surtout si on décide d'abolir un  
10 service pour dire qu'on le remplace par un autre,  
11 dont les modalités ne sont pas encore  
12 nécessairement tout à fait connues, et qui pourrait  
13 ne pas... ne pourrait s'appliquer qu'à certains...  
14 Et c'est pour ça que je disais « heureux élus ».

15 M. FRANÇOIS ÉMOND :

16 C'est bon. Merci beaucoup pour la précision.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Hamelin.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Oui.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Je vais vous amener au tout début de votre plan  
23 d'argumentation. Je vais vous amener au paragraphe  
24 3, sur la D-2016-100.

25 Alors, vous avez fait, donc, vous avez,



1 vous avez reproduit les paragraphes 71, 72, 73 et  
2 finalement 74, là, de la décision où vous nous  
3 amenez, vous nous dites : bien, il y a un critère  
4 de plus qui a été mis en 72, là, en 74, on indique  
5 que :

6 Le principe de respect de la causalité  
7 des coûts demeure central à toute  
8 étude d'allocation des coûts.

9 Je vais juste revoir, j'ai été, je suis retourné  
10 voir cette fameuse décision et on s'entend que la  
11 demande relative au dossier générique portant sur  
12 l'allocation des coûts et la structure (inaudible  
13 \*\*\* C:11:09:6) de Gaz Métro. Alors, ce que je veux  
14 voir avec vous, c'est... je vais essayer de fermer,  
15 j'étais allé dans un autre site de la Régie, moi,  
16 je ne voulais pas, encore une fois, me mettre en-  
17 dehors de notre audience.

18 À quelque part, quand mes collègues de  
19 l'époque, ont mis « simple application », il y a  
20 toute une question de proportionnalité. On cherche,  
21 on cherche, la Régie peut chercher le meilleur,  
22 l'ultime, mais dans tout ça, il y a un rapport, il  
23 y a un rapport entre le coût, le temps que ça va  
24 prendre et ce qu'on va en retirer.

25 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi

1 que.... je comprends tout à fait ce qui est dit en  
2 72, 73, 74, puis je vais vous dire, avec un grand  
3 sourire, là, je ne suis pas signataire de cette  
4 décision mais j'ai eu la chance d'arriver juste  
5 après et mes collègues, on a... on a fait quasiment  
6 une lecture ensemble de cette décision.

7 Je peux comprendre qu'il y a quand même une  
8 question économique, là. Quand on est en régulation  
9 économique même dans des principes, il y a toute la  
10 notion de proportionnalité qu'on doit, comme  
11 régulateurs, avoir toujours à l'oeil. Et je pense  
12 que c'est effectivement ce que mes collègues ont  
13 amené, pour dire : oui, la perfection, là, c'est  
14 assurément... et je pense que monsieur Todd est  
15 d'accord pour une causalité comme ça.

16 Mais avec ça viennent les délais, les  
17 coûts, les difficultés d'application, les  
18 difficultés de compréhension, et rappelons-nous, ce  
19 que votre client veut, c'est des choses simples et  
20 compréhensibles.

21 Alors, je voulais juste nuancer vos propos  
22 qui sont tout à fait justes et c'est les vôtres, je  
23 ne peux pas les changer, ce sont les vôtres. Mais  
24 je voudrais juste vous dire que quand moi, je  
25 regarde tout ça de mon côté, je regarde aussi, puis

1 certains vont appeler ça du pragmatisme, mais je  
2 regarde, j'essaie d'établir que les coûts, qu'ils  
3 soient bien ajustés, mais je regarde aussi que pour  
4 ce faire, que ça ne soit pas prohibitif.

5 Est-ce que vous seriez d'accord avec ça?

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Je suis d'accord avec vos affirmations, votre  
8 interprétation, mais je continue de penser qu'à la  
9 base, surtout quand on fait une refonte complète,  
10 qu'à la base, l'exercice d'allocation des coûts, le  
11 principe directeur et central demeure la causalité  
12 des coûts.

13 Je vous entends, quant à la question du  
14 pragmatisme, je suis totalement d'accord avec vous.  
15 Quand on en... de notre côté, on est à la fois, on  
16 pense qu'on est à la fois, on devrait être à la  
17 fois capable de respecter la causalité des coûts  
18 par la façon de faire proposée qui n'est pas, selon  
19 nous, complètement déconnectée de la réalité.

20 Quand on pense qu'Énergir a des compteurs,  
21 par exemple, au niveau du D4 et du D5, elle est en  
22 mesure de clairement déterminer les pointes non  
23 coïncidentes. Alors, et donc, dans ce contexte-là,  
24 on serait en mesure de rencontrer à la fois le  
25 principe fondamental et central qui doit être

1 appliqué, soit celui de la causalité donc, et  
2 l'équité, mais aussi dans la mesure de ce que je  
3 vous dis, on serait en mesure de le faire et sans  
4 nécessairement être complètement déconnecté du  
5 pratico-pratique et de la réalité des clients et à  
6 la fois d'Énergir.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Hamelin. La position de... votre  
9 position que vous soutenez pour votre cliente est  
10 claire. Je pense qu'on s'entend sur... on s'entend  
11 sur comment les choses peuvent se faire. Il y a  
12 des... naturellement, il y a des demandes qui  
13 sont... qui sont différentes. Donnez-moi encore  
14 trente (30) secondes, je vérifie auprès de mes  
15 collègues et je vous reviens. Maître Hamelin, ça va  
16 aller pour nous. On vous remercie, c'est... votre  
17 plaidoirie était claire. Et ça a été agréable de  
18 vous entendre. Alors, merci.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Merci beaucoup.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maintenant, Maître Turmel, êtes-vous parmi nous?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Je suis comme l'Esprit Saint, à plusieurs endroits  
25 en même temps. Mais, oui, je suis parmi vous.

1 J'aspire être comme le... je ne suis pas l'Esprit  
2 Saint, j'aspire à être comme l'Esprit Saint. Alors,  
3 je suis prêt dès que vous le souhaitez. Et  
4 j'annonce à l'avance que je ne prendrai pas trente  
5 (30) minutes, avis à tous, surtout à maître Locas  
6 qui aura une réplique à faire. Ce sera plus court  
7 que trente (30) minutes.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bon. Écoutez, si vous êtes prêt, on y va. On y va.

10 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

11 D'accord. Alors, je vous remercie, Monsieur le  
12 Président, bonjour aux Régisseurs. Donc, André  
13 Turmel pour la FCEI.

14 Une fois n'est pas coutume, mais on l'a  
15 écrit, monsieur Gosselin l'a mentionné, mais nous  
16 avons été vraiment agréablement surpris par...  
17 Évidemment, les gens d'Énergir travaillent  
18 généralement bien, mais dans ce dossier-ci, ils ont  
19 fait non seulement oeuvre utile, mais ils ont  
20 déposé un dossier, je dirais, là... Dans un dossier  
21 aussi ambitieux que celui-là, ils ont déposé une  
22 preuve qui m'est apparu, forte, bien étayée.

23 Mais, vous le savez, la FCEI essaie  
24 toujours de bonifier ce qui est déposé, tout ça de  
25 manière constructive. Et donc c'est pour cela que

1 mon argumentation va être quand même limitée aux  
2 petits points... il n'y a pas de petits points, aux  
3 points qui ont été soulignés visant l'amélioration  
4 du dossier.

5 Donc, nous avons quand même indiqué dans  
6 notre preuve, et ça n'avait pas ressorti jusqu'à  
7 l'audience que, effectivement, la FCEI était en  
8 accord avec tout ce qu'elle avait vu dans la preuve  
9 et aussi, avait été rassurée par plusieurs réponses  
10 données aux demandes de renseignements.

11 Donc, la FCEI est favorable au cadre  
12 général proposé par Énergir pour la  
13 fonctionnalisation des coûts d'approvisionnement  
14 ainsi qu'à celui proposé eu égard à la refonte du  
15 service interruptible. La FCEI juge aussi  
16 qu'Énergir a apporté donc des réponses  
17 satisfaisantes tout au long du dossier.

18 Donc, les commentaires, les points que nous  
19 avons faits dans ce dossier, sont au nombre de  
20 trois :

- 21 - l'établissement des coûts de la
- 22 flexibilité opérationnelle;
- 23 - deuxièmement, l'inclusion des coûts
- 24 nets inscrits au compte d'écart de
- 25 prix pendant l'année et des coûts de

1 la variation de l'inventaire de gaz de  
2 réseau pendant l'année au calcul de la  
3 portion saisonnière des coûts de  
4 fourniture;

5 et enfin, le dernier point :

6 - les paramètres du service  
7 interruptible de pointe.

8 Donc, à l'égard du premier point, le coût de la  
9 flexibilité opérationnelle, je vous renvoie au  
10 témoignage hier assez clair quant à moi de monsieur  
11 Gosselin, mais également à la preuve, ne serait-ce  
12 que pour nous rappeler qu'Énergir, à l'égard de ce  
13 point-là, propose une approche séquentielle de la  
14 fonctionnalisation des coûts d'approvisionnement.

15 Et dans cette approche que préconise  
16 Énergir, la flexibilité opérationnelle est ajoutée  
17 après que le plan nécessaire pour répondre aux  
18 autres fonctions ait été établi.

19 La FCEI l'a écrit, monsieur Gosselin l'a  
20 répété. On ne pense pas que cette manière, cette  
21 manière de fonctionnaliser les coûts soient  
22 équitables. Cette approche, à chaque fois qu'un  
23 outil, selon cette approche, à chaque fois qu'un  
24 outil répond à deux fonctions, dont l'une est la  
25 flexibilité opérationnelle, le maximum de coûts

1 possibles est imputé à l'autre fonction et le  
2 minimum de coûts possibles est imputé à la  
3 flexibilité opérationnelle.

4 Donc, le maximum de coûts possibles  
5 correspond ici aux coûts qui gardent l'autre  
6 fonction indemne par rapport à un plan sans besoin  
7 de flexibilité opérationnelle.

8 En d'autres mots, comme on l'a écrit dans  
9 notre preuve, si une synergie existe entre deux  
10 services, toute la valeur de cette synergie est  
11 octroyée à la flexibilité opérationnelle, alors  
12 qu'aucune valeur n'est octroyée à l'autre service.

13 C'est une approche très coûts, très  
14 économétrique, et donc c'est pour cette raison que  
15 la première recommandation à l'égard de ce point  
16 c'est dans la mesure où on ne peut établir de  
17 valeur relative des fonctions entre elles, les  
18 coûts seraient répartis selon la logique suivante.  
19 Donc à parts égales entre les fonctions.

20 Ainsi dans le présent dossier, cinquante  
21 pour cent (50 %) des coûts du transport STS serait  
22 fonctionnalisé à la flexibilité opérationnelle et  
23 les coûts d'équilibrage seraient réduits d'autant.

24 Toutefois, le coût attribué à une fonction  
25 ne pourrait être supérieur au coût de l'alternative



1 la moins cher à cet outil pour cette fonction.

2 Maintenant, à l'égard de la deuxième de  
3 trois questions que nous vous avons soumises, soit  
4 le transfert des coûts saisonniers inclus dans le  
5 coût de la fourniture, comme vous le savez,  
6 actuellement ce transfert de coûts de la fourniture  
7 vers l'équilibrage correspond à l'écart entre les  
8 coûts des achats de fourniture selon le profil  
9 saisonnier et les achats selon le profil uniforme.

10 Dans ce cas-ci, de manière assez concrète,  
11 la FCEI recommande plutôt que le maintien de la  
12 fonctionnalisation actuelle des coûts nets inscrits  
13 au compte d'écart de prix pendant l'année et des  
14 coûts de la variation de l'inventaire de gaz de  
15 réseau pendant l'année.

16 Quand au troisième et dernier point et  
17 ensuite je pourrai faire quelques commentaires sur  
18 les propos du procureur d'Énergir ce matin et de la  
19 procureure de l'ACIG.

20 Donc, le dernier de trois points, la  
21 calibration de l'option interruptible de pointe.  
22 Dans sa preuve, la FCEI a mentionné que suite à la  
23 consultation de la clientèle, Énergir a proposé ou  
24 propose deux options interruptibles. L'une de  
25 pointe et l'autre saisonnière.

1 Les principaux paramètres qui caractérisent  
2 l'option de pointe serait, et il y en a cinq, un  
3 crédit variable de quatre dollars le mètre cube  
4 (4 \$ m3) pour chaque mètre cube interrompu qui  
5 serait applicable sur le VQI, un crédit fixe de  
6 vingt-cent cents le mètre cube (0,25 \$ m3) qui  
7 serait applicable sur le VQI annuellement, un  
8 maximum de cinq jours d'interruption, un préavis de  
9 sortir trois ans et enfin un VQI minimal de dix  
10 mille mètres cubes (10 000 m3).

11 Donc, la FCEI ne s'oppose pas à ces  
12 paramètres, si ce n'est sur la seule question du  
13 crédit variable qu'elle recommande de fixer à trois  
14 dollars le mètre cube (3 \$ m3), plutôt que quatre  
15 dollars le mètre cube (4 \$ m3) comme il a été  
16 mentionné.

17 Donc, si vous me permettez de revenir sur  
18 quelques points soulignés par maître Locas et  
19 maître Hamelin.

20 En lien avec le commentaire de maître Locas  
21 d'Énergir à son paragraphe 34 de son plan  
22 d'argumentation, je vous rappelle qu'il écrivait  
23 ceci :

24 De ce fait, la recommandation de la  
25 FCEI relative à la fonctionnalisation

1 des coûts liés à ladite flexibilité  
2 opérationnelle ne pourrait être suivie  
3 qu'au risque de potentiellement  
4 remettre en cause cette vision à long  
5 terme, de compromettre l'adaptativité  
6 de la méthode proposée et ultimement,  
7 de générer de possibles fluctuations  
8 de coûts annuelles substantielles  
9 entre le transport, l'équilibrage et  
10 la flexibilité opérationnelle.

11 Ça c'est la fin de la citation du paragraphe 34 du  
12 plan d'argumentation d'Énergir.

13 À ceci, nous avons trois commentaires à  
14 faire. On a relu la réponse 4.1 citée par mon  
15 confrère et on ne voit pas en quoi si les trois  
16 critiques qu'il fait trouvent appui dans cette  
17 réponse. On dirait plutôt même que ça va dans le  
18 sens de la preuve proposée par la FCEI et ce, pour  
19 trois raisons.

20 Premièrement, quand on dit que ça remet en  
21 cause la vision à long terme, peut-être qu'on a mal  
22 saisi de quelle vision à long terme on parle, mais  
23 en réponse à la question 4.2, Énergir indique que,  
24 et je cite :

25 Peu importe le choix de la Régie quant

1                   à la fonctionnalisation des coûts,  
2                   cela n'aura pas d'impacts sur les  
3                   analyses et les choix d'outils par  
4                   Énergir pour répondre aux différentes  
5                   fonctions. (Fin de la citation)

6           La FCEI partage ce point de vue comme exprimait  
7           monsieur Gosselin hier en mentionnant que  
8           l'optimisation du plan doit se faire sur un base  
9           globale.

10                   Deuxième commentaire de trois, la  
11           proposition de la FCEI peut parfaitement, nous  
12           croyons, s'adapter à l'évolution du plan et à la  
13           réalité des approvisionnements.

14                   Enfin, dernier commentaire, le commentaire  
15           sur la fluctuation des coûts annuels nous apparaît  
16           étonnant, puisqu'il nous semble plutôt que la  
17           proposition de la FCEI stabilise les coûts par  
18           rapport à celle d'Énergir.

19                   Nous vous donnons un exemple. En exemple,  
20           la fonctionnalisation d'une part des coûts  
21           d'entreposage à Dawn qui est plus sensible à la  
22           fluctuation des écarts de prix de fournitures été-  
23           hiver dans la proposition d'Énergir, que dans celle  
24           de la FCEI. Selon la proposition d'Énergir, cent  
25           pour cent (100 %) des coûts de cet entreposage

1           pourrait passer de la flexibilité opérationnelle à  
2           la fourniture et vice versa, d'une année à l'autre,  
3           alors que cette proposition est limitée à cinquante  
4           pour cent (50 %) dans le cas de la proposition de  
5           la FCEI.

6                           Alors deuxième commentaire sur un  
7           commentaire qu'a fait maître Locas ce matin pour  
8           Énergir. Quand il nous dit que la proposition  
9           d'Énergir forme un tout, qu'elle est... elle est un  
10          peu indissociable et que changer un élément  
11          pourrait causer plus de problèmes que ça en résout,  
12          pourtant Énergir a indiqué elle-même à la Régie, en  
13          réponse à la question 4.2 de la DDR... de sa DDR-4  
14          à la pièce B-633, que la proposition de la FCEI  
15          peut être mise en place sans délai et ne présente  
16          pas de difficulté d'application. Je cite cette  
17          réponse :

18                           4.2 [...] Dans le cas où la Régie  
19                           donnait suite à la proposition décrite  
20                           en (ii),

21          Celle de la FCEI.

22                           Énergir ferait la même évaluation que  
23                           celle qu'elle a proposée, puis  
24                           viendrait ajuster [...] aux  
25                           différentes étapes selon la

1                    méthodologie approuvée par la Régie.

2                    Puisque l'ajustement serait calculé à  
3                    la marge, Énergir n'entrevoit pas de  
4                    délais pour la mise en oeuvre.

5                    Donc, pour nous, les propos de maître Locas  
6                    semblent un peu pas en droite ligne avec ce que ses  
7                    savants collègues ont écrit ou ont partagé avec la  
8                    Régie.

9                    Si vous me permettez, donc un commentaire  
10                    sur ce que... le paragraphe 16 de la plaidoirie de  
11                    l'ACIG, si vous me donnez un instant je vais aller  
12                    chercher... Donc, dans son argumentaire maître  
13                    Hamelin mentionnait au paragraphe 15 que la Régie  
14                    avait d'ailleurs déjà statué à l'effet que les  
15                    données prévisionnelles devaient être maintenues et  
16                    que :

17                    15. [...]dans le cas d'une demande  
18                    plus faible pour les clients à débit  
19                    stable, les clients au service  
20                    d'équilibrage ne devraient pas se voir  
21                    imputer les coûts des outils de  
22                    transport inutilisés.

23                    Fin de la citation du paragraphe 15. Et là, maître  
24                    Hamelin nous a cité la décision de la Régie D-2014-  
25                    064, au paragraphe 16, où elle a souligné

1 différents passages. Mais on va juste rappeler que  
2 dans ce dossier qui a mené à la décision D-2014-  
3 064, la FCEI avait exprimé les préoccupations  
4 suivantes. Et là, on parle du dossier R-3837-2013.  
5 C'était la pièce C-FCEI-10. Et là, je vais citer  
6 quand même, on va mettre du contexte, ce que la  
7 Régie... ce que la FCEI écrivait et je cite :

8 Gaz Métro demande à la Régie de  
9 fonctionnaliser les coûts de transport  
10 et d'équilibrage sur la base de la  
11 demande réelle et de l'usage réel des  
12 outils d'approvisionnement plutôt que  
13 selon l'usage prévu. Elle juge que  
14 cette façon de faire serait plus  
15 équitable.

16 Bien qu'elle y voie (sic) un aspect  
17 positif, la FCEI estime que cette  
18 modification est inéquitable envers  
19 les utilisateurs du service  
20 d'équilibrage.

21 Et là, je souligne le prochain paragraphe.

22 Dans le cadre du dossier R-3809-2012,  
23 la FCEI exprimait sa préoccupation de  
24 voir des revenus de transport tirés de  
25 l'utilisation d'outils défrayés par le

1                   tarif d'équilibrage contribuer au  
2                   trop-perçu en transport. La FCEI  
3                   demeure préoccupée par cette question  
4                   et estime que la proposition de Gaz  
5                   Métro présente l'avantage de rétablir  
6                   une cohérence dans le calcul du trop-  
7                   perçu en transport. Selon cette  
8                   proposition, le trop-perçu en  
9                   transport ne pourrait plus provenir  
10                  d'outils dont le coût ne serait pas  
11                  alloué, lui aussi, au transport. À cet  
12                  égard la proposition de Gaz Métro est  
13                  intéressante.

14                Et là, la FCEI terminait en disant :

15                    Cependant, la FCEI juge que la  
16                    proposition risque d'engendrer une  
17                    répartition inéquitable des coûts  
18                    entre le transport et l'équilibrage.  
19                    En particulier, elle estime que la  
20                    proposition a pour conséquence de  
21                    faire supporter en partie par les  
22                    clients avec un profil de chauffage le  
23                    risque d'aléas de demandes de la  
24                    clientèle à débit stable.

25                Fin de la citation de ce passage de la preuve de la



1 FCEI dans le dossier R-3937, pièce C-FCEI-10, mais  
2 qui vient un peu répondre au commentaire fait par  
3 madame... pardon, maître Hamelin. Et on considère  
4 que cette décision, D-2014-064, répondait, selon  
5 nous, à cette préoccupation que je viens d'exprimer  
6 de la FCEI aux écarts de prévision de la demande et  
7 non pas aux écarts climatiques.

8 Alors donc, nous, on croit que la  
9 proposition actuelle d'Énergir permet de capter les  
10 effets positifs que la FCEI voyait dans la  
11 proposition de deux mille treize (2013), tout en  
12 évitant ses écueils. On peut en effet... on peut  
13 voir en effet que les ajustements au rapport annuel  
14 ne touchent que les volumes de normalisation, et  
15 non plus l'ensemble des variantes... des variations  
16 de volume.

17 On peut l'observer, notamment dans la  
18 présentation d'Énergir B-0651, à la page 17, à la  
19 dernière ligne, dernière colonne, où il est  
20 question d'un ajustement basé sur - et je  
21 souligne - sur les volumes de normalisation et non  
22 pas sur la base de l'ensemble des volumes, comme  
23 c'était proposé au dossier R-3837-2013.

24 Donc, il nous apparaît important de voir  
25 qu'on est en face... qu'on fait face... qu'on est

1 face à une proposition différente de celle sur  
2 laquelle la Régie s'était prononcée lors de la  
3 décision D-2014-064.

4 Je m'excuse pour ce long passage, on pourra  
5 certainement le relire dans les notes sténos, mais  
6 vous connaissez le travail minutieux de monsieur  
7 l'analyste Gosselin, il nous aurait sorti ça des  
8 catacombes de l'histoire, pas très lointaine, mais  
9 quand même, il fallait le mentionner.

10 Alors, sur ce, Monsieur le Président, ça  
11 termine l'argumentation de la FCEI.

12 Peut-être, avec un dernier commentaire,  
13 peut-être... Énergir pourra répondre en réplique.  
14 Si j'ai bien compris, cette phase 2B, volet 1A,  
15 sera suivie par la phase 4... Et donc, la phase 4  
16 étant, finalement, l'étape ultime.

17 Alors, peut-être juste qu'on nous confirme,  
18 là, la... quelles sont les prochaines étapes du  
19 point de vue d'Énergir. Évidemment, ils vont  
20 attendre la décision de la Régie, mais est-ce qu'il  
21 y a... Il n'y a plus d'autres phases après la phase  
22 4. C'était moins clair dans ma tête, alors si on  
23 peut juste le confirmer. Merci beaucoup.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Je vous confirme... bien, maître Locas pourra

1 répondre, mais je vous confirme, Maître Turmel,  
2 qu'il va y avoir quelque chose entre ce qu'on va  
3 décider ici et la phase 4.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Donc...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Il reste...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 ... on a peut-être un B et un C, là?

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bien, en fait... vous allez voir qu'il y a une  
12 question de conformité qu'il va falloir regarder.  
13 Et, il y a aussi, je pense, deux sujets qui ont été  
14 retransposés et dans... qui devront être traités, à  
15 ma compréhension, là... Mais, de toute façon, nous  
16 allons être clairs dans la décision que nous allons  
17 rendre pour indiquer, justement : voici ce qu'on  
18 règle et voici ce qu'il reste.

19 Et naturellement, la dernière, vous avez  
20 tout à fait raison, Maître Turmel, la dernière  
21 sera... en fait, donc, la grille tarifaire. Et ça,  
22 c'est la phase 4, et qui va nous amener... donc,  
23 qui va amener, à vos clients que vous représentez,  
24 les tarifs qu'ils devront avoir.

25 Alors, là-dessus, donnez-moi trente (30)

1 secondes, je vais juste vérifier auprès de mes  
2 collègues.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Turmel, la Formation n'aura pas de  
7 questions. Vos... votre plaidoirie était ciblée et  
8 claire, alors je vous en remercie.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Merci. Désolé pour ne pas avoir fait de plan  
11 d'argumentation, mais dans le contexte où... À un  
12 moment donné, on a beau vouloir déchirer notre  
13 chemise, mais on jugeait qu'il n'y avait pas assez  
14 d'éléments pour faire un plan. En tout cas, bref,  
15 ça peut... Habituellement, on fait un plan  
16 d'argumentation. Dans ce cas-ci, je n'ai pas pu en  
17 faire.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Ça aurait été dommage, parce que je vois que c'est  
20 une magnifique chemise bleue. Alors, cela étant  
21 dit, merci, Maître Turmel. Maître Locas?

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Oui, Monsieur le Président. Je me demandais si  
24 c'était peut-être trop demander de pouvoir  
25 bénéficier, là, de... peut-être un vingt (20),

1 vingt-cinq (25) minutes. Je ne sais pas comment  
2 vous voulez procéder, mais si on peut s'éviter la  
3 pause du lunch et terminer le tout, ce matin...  
4 Dans tous les cas, je ne pense pas que ma réplique  
5 prendra beaucoup de temps, mais je veux surtout  
6 mettre de l'ordre dans mes idées et discuter avec  
7 mes collègues.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous vous souvenez de la... vous vous souvenez de  
10 la... de l'affirmation d'un de mes anciens  
11 collègues, qui disait : « Un régisseur mélangé, ça  
12 rend des décisions pas tellement claires. » Bien,  
13 je pense que ça vaut aussi pour les avocats.

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Je vous le confirme.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Parfait. Alors, écoutez... Il est midi, à peu près  
18 moins quart. On vous donne... on revient à midi et  
19 quart (12 h 15)...

20 Me VINCENT LOCAS :

21 C'est parfait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... on finit ça ensemble, à ce moment-là. Ça vous  
24 va?

25

1 Me VINCENT LOCAS :

2 C'est parfait.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Alors, bon classement d'idées, Maître.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Bon ménage, oui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci. À plus tard.

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Merci.

11

12 SUSPENSION

13

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, Maître Locas?

16 RÉPLIQUE PAR Me VINCENT LOCAS :

17 Oui, Monsieur le Président. Ça fait du bien faire  
18 du ménage. Ça permet d'y voir plus clair. Je ne dis  
19 pas qu'il y avait de la poussière, mais il y avait  
20 beaucoup de choses.

21 Essentiellement, là, regardez, ça va être  
22 très... relativement court et vous m'excuserez si  
23 je saute du coq à l'âne, là. Des fois, c'est la  
24 nature d'une réplique, là, donc de passer d'un  
25 point à l'autre.

1                   Mais, je commencerai tout d'abord en  
2                   répondant à votre question, et je vais me permettre  
3                   d'y répondre, parce qu'il n'est pas anormal, là,  
4                   que les procureurs d'Énergir sont appelés de temps  
5                   à autre dans des dossiers pour, justement, de  
6                   répondre à ce genre d'interrogations là qui est,  
7                   essentiellement : « À quel moment avez-vous besoin  
8                   d'une décision pour que vous rentriez dans  
9                   certaines fenêtres? »

10                  Donc, je vais m'attacher le plus possible à  
11                  la preuve, telle qu'elle a été présentée à travers  
12                  les témoignages et également, la preuve  
13                  documentaire. Mais, je me garde quand même cette  
14                  marge de manoeuvre là, parce que... pour l'avoir  
15                  déjà fait, j'ai déjà eu ce type de question là :  
16                  « Vous avez besoin d'une décision pour quand? »

17                  Donc, j'ai discuté avec mes collègues. Pour  
18                  ce qui est de la fenêtre... Bien, premièrement, le  
19                  principe de base, je vous dirais, le plus tôt étant  
20                  le mieux, là, avoir une décision le plus tôt  
21                  possible, là. Je pense que je ne surprends personne  
22                  en disant ça, là...

23                  Mais, si on y va avec la fenêtre de la  
24                  cause tarifaire deux mille vingt-deux, deux mille  
25                  vingt-trois (2022-2023). Comme vous le savez, on

1 dépose... Énergir dépose sa cause tarifaire,  
2 habituellement au printemps, mars, avril, mai, tout  
3 dépendant des années, mais c'est le moment usuel.

4 Si on y va à rebours et qu'on pense aux  
5 préparations du plan d'approvisionnement,  
6 préparation de la cause tarifaire en tant que  
7 telle, et qu'on regarde également les modalités de  
8 prérequis qui sont... préavis, pardon, j'ai dit  
9 prérequis, mais de préavis qui sont prévus à la  
10 proposition d'Énergir, là, et là, ici, je vous  
11 réfère à la pièce B-0656, là, la preuve  
12 d'Énergir... la cote Gaz Métro-5, document 13, plus  
13 particulièrement les pages 31 et 68.

14 Donc, si on fait tout ça à rebours, si  
15 Énergir avait une décision finale fin septembre,  
16 début octobre, considérant le travail qu'il y a à  
17 faire avec la clientèle et à l'interne, au niveau  
18 de la préparation du dossier tarifaire, on pourrait  
19 rentrer dans les temps pour une mise en vigueur  
20 pour la cause tarifaire deux mille vingt-deux  
21 (2022) et deux mille vingt-trois (2023).

22 Ceci étant dit, si... Puis là, il y a  
23 beaucoup de « si » dans ce que je dis, là, c'est un  
24 jeu de dominos, un peu, là. Évidemment, on revient  
25 au deux mille vingt-trois, deux mille vingt-quatre



1 (2023-2024) qui a été mentionné lors des  
2 témoignages. Si, cette fenêtre... on n'était pas  
3 capable de rentrer dans cette fenêtre-là, bien, là,  
4 on tomberait dans la cause tarifaire deux mille  
5 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024)  
6 qui suivrait.

7 Bien évidemment, les causes tarifaires, il  
8 y a des fois des phases 1, aussi, là, qui peuvent  
9 être ouvertes à l'automne, je ne veux pas m'avancer  
10 là-dessus, mais dans tous les cas, chaque mois,  
11 chaque semaine qui passe, bien, c'est une  
12 possibilité de rentrer dans certaines fenêtres  
13 tarifaires qui s'effacent.

14 Donc, ce serait le... le compte à rebours,  
15 si vous voulez, là, pour que ça rentre pour deux  
16 mille vingt-deux (2022) et deux mille vingt-trois  
17 (2023). Je ne sais pas si ça répond à votre  
18 questionnement? Je vois que oui.

19 Pour la suite, je vais y aller en rafale,  
20 vous allez voir...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui. Merci.

23 Me VINCENT LOCAS :

24 ... que ça - merci, Monsieur le Président - que je  
25 vais y aller en rafale, très rapidement, certains

1 commentaires sur la plaidoirie de ma consoeur,  
2 maître Hamelin, représentante de l'ACIG. Tout  
3 d'abord, un petit truc qui m'a fait titiller, là,  
4 puis je ne veux pas mettre trop d'attention là-  
5 dessus, mais quand même, je trouve que c'est  
6 important, là.

7 Lorsque j'entends une consoeur nous dire  
8 que les lettres de commentaires qui ont été  
9 déposées par des intervenants qui se sont retirés  
10 d'un dossier, bien, il ne faut pas trop donner  
11 d'importance. Je suis tout à fait d'accord qu'il  
12 n'y a pas eu le bénéfice d'une audience, je suis  
13 tout à fait d'accord qu'il n'y a pas eu le bénéfice  
14 de la même analyse approfondie que sur des mémoires  
15 qui ont été déposés, par exemple, par l'ACIG, par  
16 la FCEI.

17 Mais le Guide de paiement de frais prévoit  
18 explicitement, à son... à sa disposition 7, qu'un  
19 intervenant qui se retire d'un dossier peut déposer  
20 des commentaires. Donc, les commentaires sont au  
21 dossier, ils sont tels que tels, autant pour le  
22 ROEE qu'Option consommateurs, d'ailleurs, là. Mais,  
23 je ne veux pas m'étendre plus là-dessus, mais je  
24 veux juste rétablir le cadre dans lequel on évolue,  
25 auprès de la Régie de l'énergie.

1                   Pour ce qui est du paragraphe 6 de la... du  
2 plan d'argumentation de ma consoeur... Pas besoin  
3 de l'afficher, là, mais je vais vous lire la  
4 dernière phrase. On parlait que :

5                   Or, ce qui a été présenté par Énergir  
6 ne donne qu'une simulation partielle  
7 et l'établissement des tarifs de  
8 transport et d'équilibrage n'a pas été  
9 reconstitué.

10 Je vous soumettrais, Monsieur le Président, qu'on  
11 semble déborder sur le volet 2, ici, là. Maître  
12 Turmel demandait qu'est-ce qui allait suivre, là,  
13 bien, il va suivre un volet 1B, il va suivre un  
14 volet 2, il va suivre aussi une phase 4. Dans  
15 l'ordre, là, c'est les prochaines étapes. Donc, je  
16 fais une pierre deux coups, ici, là, je réponds à  
17 deux choses. Je réponds à ma consoeur et je réponds  
18 à mon confrère.

19                   Donc, quand on parle, là, ici, de...  
20 l'établissement de tarifs, bien, ça, c'est... on  
21 est dans le volet... Les tarifs FTÉ, bien, ça,  
22 c'est le volet 2 de la phase 2B. J'avais parlé de  
23 dichotomie, là, au début, au tout début de ma  
24 plaidoirie, l'importance de la dichotomie entre les  
25 volets puis les phases, en voilà un exemple.

1                   On a parlé aussi de la décision D-2014-064,  
2 je pensais en parler plus, mais mon confrère maître  
3 Turmel en a déjà parlé amplement. Tout ça pour dire  
4 essentiellement qu'on parle de cohérence  
5 décisionnelle du côté de l'ACIG, cohérence  
6 décisionnelle d'une décision de deux mille quatorze  
7 (2014) il y a sept ans, où depuis sept ans il s'est  
8 fait des analyses, des réflexions dans ce dossier-  
9 ci de la vision. Vision, comme je vous l'ai  
10 mentionné, qui est un dossier générique qui a  
11 justement comme objectif de changer le cadre,  
12 d'apporter des modifications et des... ça le dit,  
13 hein, c'est une refonte, là.

14                   Donc, il y a des trucs à modifier, donc de  
15 dire qu'on reste attaché à ce qui a pu se faire en  
16 deux mille quatorze (2014) ou être dit en deux  
17 mille quatorze (2014) dans un contexte, comme  
18 maître Turmel l'a expliqué, qui était bien  
19 particulier à la proposition tel qu'elle était  
20 présentée à ce moment-là, j'apporte, j'aimerais  
21 apporter certaines réserves, là.

22                   Sinon, rapidement encore là je... je veux  
23 juste mentionner, on parle des fois l'emploi des  
24 mots... on parle de proposition unilatérale, là,  
25 d'Énergir pour ce qui est du... de l'offre

1 interruptible. Des fois il y a des mots qui peuvent  
2 faire peur, là, comme « unilatéral ». Mais je vous  
3 dirais, Monsieur le Président, dans le cas d'une  
4 offre qui est faite par Énergir à sa clientèle, je  
5 vois difficilement qu'est-ce que ça pourrait  
6 d'autre qu'être unilatéral.

7 C'est une entreprise qui fait une offre à  
8 une clientèle, soumis au cadre réglementaire de la  
9 Régie, à l'intervention des intervenants et  
10 évidemment de leur prise de position. Il y a nul  
11 doute là-dessus. Mais dans un contexte aussi, je  
12 vous le soumets, qu'il y a eu des consultations  
13 avec ladite clientèle. Donc, je fais juste  
14 attention, des fois c'est... dépendant où on met le  
15 point d'exclamation quand on dit un mot comme  
16 « unilatéral », là, mais je voudrais juste aussi  
17 peut-être enlever la... le poids qu'on pourrait  
18 apporter à une telle... une telle affirmation, là.

19 Sinon rapidement on a parlé des mesures  
20 transitoires et plus particulièrement de la  
21 décision D-2020-153 du côté de l'ACIG. J'en ai  
22 parlé, j'avais... j'avais donné la réserve de  
23 revenir, sachant que maître Hamelin allait faire  
24 des représentations. Simplement pour dire, je ne  
25 reviendrai pas sur ce que j'ai dit. Ceci étant dit,

1 Énergir considère que les mesures transitoires  
2 contenues à sa demande et à sa preuve dans cette  
3 phase-ci sont utiles, sont importantes. Je veux  
4 dire la preuve étant qu'elles sont dans sa demande  
5 et dans sa requête, donc on ne peut faire  
6 autrement.

7 Et maître Hamelin a soulevé la lettre de  
8 commentaires de l'ACIG du mois de novembre deux  
9 mille vingt (2020). J'inviterais la Formation à  
10 aller lire la lettre de commentaires d'Énergir, qui  
11 date du treize (13) novembre deux mille vingt  
12 (2020), la cote B-0568. Et j'espère que j'ai bien  
13 noté.

14 Dans l'empressement de mon ménage, je me  
15 demande si j'ai bien écrit, si les chiffres sont  
16 les bons, mais la lettre du treize (13) novembre  
17 deux mille vingt (2020), ça il n'y a aucun doute.  
18 Et j'ai 0568 de mon côté. Où vous verrez la  
19 position justement d'Énergir à ce moment-ci sur le  
20 débat sur les mesures transitoires. Je n'en dirai  
21 pas plus long, comme je vous dis je pense qu'on a  
22 fait le tour de cette question.

23 Et finalement un mot pour... sur la FCEI  
24 sur les représentations de mon confrère maître  
25 Turmel. Il mentionnait, là, en réponse à notre

1           paragraphe 35 du plan d'Énergir que... puis là  
2           malheureusement je n'ai pas la cote de la réponse à  
3           la DDR auquel elle fait référence. Les notes sténo  
4           pourront... pourront nous donner l'information en  
5           temps voulu. Mais essentiellement ce que maître  
6           Turmel nous dit c'est... ou plutôt ce que la FCEI  
7           répondait c'est : est-ce que... Elle demandait à  
8           Énergir : est-ce que c'est... est-ce que ce que  
9           vous propo... est-ce que ce que la FCEI propose,  
10          pardon, je déparle en cette fin d'audience, est-ce  
11          que ce que la FCEI propose est faisable?

12                   De manière générale ce qu'Énergir répondait  
13          à cette question précise c'est : oui, c'est  
14          faisable. Moi, ce que je vous sou mets c'est que  
15          premièrement Énergir répond aux questions telles  
16          qu'elles sont formulées. Donc, est-ce que c'est  
17          faisable? Ça semblerait bien que oui. Est-ce que  
18          c'est souhaitable? Ça, c'est un autre débat. Et  
19          c'est ce que je vous ai soumis aux paragraphes 34  
20          et 35 plus particulièrement de notre plan  
21          d'argumentation.

22                   Sur ce, c'est mes... c'étaient mes points  
23          en rafale. Si jamais il y a d'autres questions bien  
24          évidemment je reste à la disposition de la  
25          Formation.

1                   Mais je prendrais quand même un moment,  
2                   étant donné qu'on... c'est la chance qu'on a en  
3                   tant que demanderesse d'avoir le dernier mot,  
4                   premièrement de remercier la Formation au dossier,  
5                   également l'ensemble de l'équipe de la... de la  
6                   Régie, incluant entre autres ma consoeur maître  
7                   Cardinal, sténographe, traducteur, traducteur... un  
8                   spécial pour ce dossier-ci. Également les  
9                   intervenants, mes confrères et consoeurs, maître  
10                  Hamelin, maître Turmel également, les analystes de  
11                  l'ACIG et de la FCEI.

12                  Et également je... comme toujours, les  
13                  équipes d'Énergir, non seulement les personnes que  
14                  vous avez pu entendre cette semaine, mais également  
15                  toutes les équipes qui sont dans l'ombre. Vous en  
16                  voyez certaines personnes qui sont connectées en ce  
17                  moment, d'autres qui sont sur YouTube, vous savez,  
18                  c'est un travail d'équipe, mais il y a beaucoup  
19                  beaucoup de personnes qui sont impliquées, surtout  
20                  dans des dossiers comme ceux-là qui, de longue  
21                  haleine, avec des preuves importantes.

22                  Donc, encore une fois, un merci tout  
23                  spécial à mes collègues qui nous écoutent et à ce  
24                  moment-là, je me tais.

25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Donnez-moi quelques secondes, je vous reviens. Oui,  
3 Maître Locas. Monsieur Émond, pour la Formation.

4 M. FRANÇOIS ÉMOND :

5 Monsieur le président, je n'aurai pas  
6 particulièrement quelque chose pour Maître Locas.  
7 Je sais que c'est non usuel puis, de toute façon,  
8 on n'est pas à des choses usuelles cette semaine,  
9 dans tous les jours d'audience qu'on a eus.

10 Donc, je veux juste vous aviser, Monsieur  
11 le président, que je vais prendre le contrôle de  
12 l'audience, dès maintenant. Je sais que vous avez  
13 un mot de clôture à nous partager, mais je vais  
14 tout de même aviser les participants que votre  
15 message de clôture ne clôturera pas officiellement  
16 l'audience.

17 Alors, je vous laisse aller pour votre mot  
18 de clôture, puis ensuite, je vais reprendre le  
19 relai.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, je peux parler, là? O.K. Effectivement, ça  
22 été une drôle de semaine et je vois à l'écran, ma  
23 collègue et amie, Maître Dubois que je salue.

24 Écoutez, je reviens donc dans 3867, dans cette...

25 je ne nommerai pas la phase exacte, parce que je



1 compter sur la collaboration de madame Lebuis qui,  
2 tout au long de mon mandat a été un soutien  
3 indéfectible. Une belle complicité. Elle a été,  
4 comme je l'ai souvent dit mon filet de sécurité.  
5 Johanne, ce fut un immense privilège de travailler  
6 avec toi.

7 J'ai terminé et je vous en remercie et je  
8 vous souhaite à tous un bel été. Je vous le  
9 souhaite, le plus possible sans masque, le plus  
10 possible avec les gens que vous aimez et je nous  
11 souhaite tous de la bienveillance. Bonne fin de  
12 journée, et je perds le contrôle, ce que je  
13 comprends.

14 DISCUSSION

15 M. FRANÇOIS ÉMOND :

16 Merci, Monsieur le président, donc, je crois  
17 comprendre que vous ne savez pas la suite des  
18 choses, mais que certains participants ont préparé,  
19 eux aussi des mots de clôture. Donc, je vais y  
20 aller dans l'ordre que nous avons suivi depuis le  
21 début de la semaine. Donc, je vais commencer par  
22 Maître Locas.

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Oui, merci beaucoup, j'allais dire Monsieur le  
25 président.

1 M. FRANÇOIS ÉMOND :

2 C'est intérimaire.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Bien, c'est ça, exactement, c'est ce que j'allais  
5 dire. Maître Turgeon, un immense honneur surtout un  
6 réel privilège, là, de pouvoir participer à cette  
7 toute dernière journée d'audience avec vous.

8 Mes collègues, maître Sigouin-Plasse,  
9 maître Lemay-Lachance, maître Thibodeau vous  
10 saluent également et vous transmettent leurs  
11 meilleurs voeux, tout comme l'ensemble des équipes  
12 d'Énergir, les personnes que vous avez vues défiler  
13 au cours des dernières années, mais également  
14 toutes les personnes, comme je mentionnais il y a  
15 quelques minutes, dans l'ombre qui vous ont vu,  
16 mais que vous n'avez pas nécessairement vues, qui  
17 vous saluent également.

18 Vous savez, mes recherches, dans les  
19 derniers jours, ne se sont pas limitées au présent  
20 dossier ou le dossier 3867. J'ai pris quelques  
21 minutes pour chercher davantage. Vous étiez de la  
22 Formation de la toute première cause tarifaire à  
23 laquelle j'ai participé en deux mille seize (2016),  
24 ce n'est pas si loin que ça, mais ça m'avait marqué  
25 et j'avais ce souvenir-là. D'instinct, j'avais ce

1 souvenir que vous étiez devant moi, la première, la  
2 toute première fois, à la cause tarifaire, un grand  
3 moment de stress pour moi et je l'ai confirmé de  
4 par mes recherches.

5 Alors, j'ai eu le plaisir maintenant d'être  
6 du tout dernier dossier que vous présidez. Donc, la  
7 boucle est bouclée du moins en ce qui nous concerne  
8 tous les deux.

9 Blague à part, votre sens aiguisé du  
10 devoir, votre connaissance approfondie du milieu  
11 énergétique, votre rigueur, votre humanité et ça je  
12 tiens à, si c'était un plan d'argumentation, le mot  
13 qui serait souligné ici, votre humanité et surtout  
14 votre bonne humeur et votre humour manqueront  
15 beaucoup à la Régie et surtout aux participants qui  
16 défilent, du moins, ils manqueront à moi  
17 personnellement.

18 Et pour toutes ces années de service, nous  
19 disons merci. Ce n'est pas seulement un Régisseur  
20 que je salue aujourd'hui, mais aussi un confrère, à  
21 qui je souhaite une bonne et une très agréable et  
22 surtout très longue, je vais employer le mot ici  
23 « retraite ».

24 Je ne connais pas nécessairement les  
25 projets qui suivent, mais peu importe de quoi elle

1 sera composée, je vous la souhaite longue, parce  
2 que dit longue retraite dit aussi, bonne santé et  
3 surtout longue vie. Je vous salue et je vous  
4 remercie.

5 M. FRANÇOIS ÉMOND :

6 Merci, Maître Locas. Maître Hamelin?

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Alors, j'aurais dit le terme aussi, Monsieur le  
9 Président. Bien oui, je voulais juste pour la  
10 blague dire, Monsieur le Président.

11 Alors, Monsieur le Président, je vais vous  
12 demander un droit de supplique aux commentaires de  
13 maître Locas, même si je suis d'accord cette fois-  
14 ci avec ceux-ci.

15 Je vais vous demander également de me  
16 permettre de faire ces représentations-là par voie  
17 orale, parce que je veux m'assurer d'être bien  
18 entendue.

19 Je vais aussi vous demander de faire des  
20 représentants au nom d'autrui, parce que ces  
21 représentations-là ne sont pas juste en mon nom  
22 personnel, mais également au nom de plusieurs de  
23 mes collègues, ex-collègues, également régisseurs,  
24 mais surtout ex-régisseurs. Vous allez comprendre  
25 de qui je parle.

1           Je veux vous dire que ça a été un plaisir  
2 et effectivement un honneur de pouvoir plaider  
3 devant vous. Je l'ai fait depuis plusieurs années.  
4 Vous disiez hier ou avant-hier que j'étais plus  
5 jeune. Je vous en remercie, mais quand je regarde  
6 les années depuis quatre-vingt-dix-huit (1998), ça  
7 fait un bon bout de temps.

8           Alors, j'ai eu l'occasion depuis le début  
9 de votre nomination d'être devant vous et j'ai pu  
10 constater vos très grandes qualités que ce soit  
11 pour occuper ces fonctions-là, que vos qualités  
12 personnelles.

13           Au niveau des qualités de la fonction, je  
14 notais votre intérêt, votre curiosité, votre  
15 écoute, c'est fondamental quant à nous, votre  
16 empathie et votre très grande intégrité.

17           Côté personnel, votre amabilité, votre  
18 grand côté humain, votre sens de l'humour et aussi  
19 votre bonne humeur. Je pense que ça a toujours été  
20 apprécié vos petits commentaires en début  
21 d'audience, que ce soit au niveau de la couleur de  
22 la cravate ou autres, ça a toujours permis selon  
23 moi de déridier.

24           On est dans un contexte réglementaire, on  
25 est dans des contextes formels, mais ça permettait

1 de dérider et d'alléger les atmosphères des  
2 audiences et ça a toujours été grandement apprécié.  
3 Je pense qu'au niveau de la bonne humeur, dans tous  
4 les cas, j'ai toujours senti cette joie d'être au  
5 travail, d'assumer les fonctions que vous avez  
6 assumées.

7 Je pense que j'ai perçu une seule fois,  
8 sans qu'il n'y ait eu un haussement de ton, que  
9 vous étiez peut-être moins heureux de la tournure  
10 des événements et ça s'est juste traduit par le  
11 fait qu'on avait vu votre visage rougir un petit  
12 peu.

13 Ce n'était pas par la faute de mes  
14 représentations heureusement. Je tairai les noms et  
15 je tairai le dossier, mais j'avais cru comprendre  
16 cette fois-là que ça faisait moins votre affaire ce  
17 que vous entendiez.

18 Ceci étant dit, merci pour toutes ces  
19 années. Vous êtes de ceux qui font en sorte que  
20 notre travail est intéressant, est agréable.

21 En terminant, j'allais vous demander des  
22 mesures de sauvegarde, parce que je pense que votre  
23 départ va nous causer un tort et un préjudice  
24 irréparable.

25 Alors, moi non plus, je ne sais pas si je



1           dois vous dire bonne retraite et comme je ne vous  
2           connais peut-être moins en dehors de la Régie, je  
3           ne sais pas si je peux vous dire bon jardinage,  
4           bonnes lectures, bon autre chose.

5                     Par ailleurs, je pense que je peux dire  
6           sans trop me tromper que le bon « autre chose »  
7           sera certainement fait avec passion. Alors, je vous  
8           salue et je vous remercie encore.

9                     Ah! Je voulais vous dire en terminant, je  
10          n'aurai pas de demande de remboursement de frais.

11          M. FRANÇOIS ÉMOND :

12          Merci, Maître Hamelin. Donc, on pourrait passer à  
13          maître Turmel.

14          Me ANDRÉ TURMEL :

15          Oui. Merci beaucoup, Monsieur Émond. Alors,  
16          écoutez, c'est toujours très intéressant de dire un  
17          mot de... j'allais dire un mot « d'adieu », un mot  
18          de remerciement à quelqu'un qu'on a vu quand même  
19          depuis presque quinze (15) ans. Mais même avant  
20          qu'il soit régisseur à la Régie, maître Turgeon  
21          était, je veux dire, était de certains débats à la  
22          Régie, dès le départ, de mémoire, là, pour l'avoir  
23          fréquenté, de mémoire.

24                     Alors, une question, c'est : comment  
25          décrire maître Turgeon du point de vue des

1 intervenants.

2           Moi, ce qui me vient à l'esprit, c'est  
3 l'art de poser la question qui tue ou qui met un  
4 petit malaise réglementaire dans la salle. Il va  
5 chercher le petit point qui reste. Et là les gens  
6 s'interrogent.

7           Maître Turgeon, c'est aussi sa franchise.  
8 On a l'impression, quand il posait la question,  
9 qu'il était vraiment perturbé par le point qu'il  
10 cherchait à dévoiler devant... Parce qu'on est  
11 devant la Régie, on cherche à améliorer les  
12 décisions et on le sentait concerné par la question  
13 même éminemment technique.

14           Et ça, quand on plaide et que le régisseur  
15 vous regarde dans les yeux « Maître Turmel, votre  
16 point... » c'est toujours un peu prenant.

17           Maître Turgeon, pour moi, c'est aussi sa  
18 sensibilité qu'on a tous sentie d'une manière ou  
19 d'une autre quand il s'exprimait. Difficile dans  
20 les décisions quand c'est rédigé, mais sur le banc,  
21 on voyait bien, là, quand quelque chose allait de  
22 son côté ou n'allait pas de son côté, comme l'a  
23 bien dit Paule, maître Hamelin, tout à l'heure.

24           Aussi, on a décrit le sens de l'écoute. On  
25 a l'impression, et sans offense aux collègues, à

1 vos collègues régisseurs, qu'il a un sens de  
2 l'écoute. Parce que c'est sûr qu'il y a des  
3 journées depuis de longues années, à deux heures  
4 quarante-trois (14 h 43) l'après-midi, on a vu  
5 certains régisseurs faire un petit hochement de  
6 l'oeil. C'est arrivé. J'ai pas vu ça souvent chez  
7 maître Turgeon.

8 Et moi aussi, et je ne pourrais passer sous  
9 silence son humour. Parfois, je dirais presque  
10 iconoclaste une peu réglementaire. Il n'hésite pas  
11 à aller, toujours dans le bon... dans le bon goût,  
12 mais on sent que c'est quelqu'un parfois de  
13 bouillant et qui n'a pas peur d'aller au-delà de ce  
14 qu'on attend généralement.

15 Et tout cela a rendu les débats de la  
16 Régie, quant à moi, fort intéressants. Et je sais  
17 que je parle aussi pour monsieur Gosselin, mais  
18 aussi pour nos confrères qui ne sont pas là  
19 aujourd'hui, maître Sicard, maître David, je ne  
20 veux pas en oublier. Mais tous ceux qui sont devant  
21 la Régie depuis vingt (20) ans, je sais que tous  
22 vous appréciaient... vous n'êtes pas mort, là, vous  
23 appréciez et ont apprécié ces années devant vous.

24 Et donc, en terminant, moi aussi je suis  
25 toujours un peu curieux de vous entendre. Je

1 comprends que c'est une retraite de la Régie. Vous  
2 connaissant pas beaucoup, mais pour avoir vu votre  
3 vie avant la Régie, je me dis, ce gars-là ne peut  
4 pas arrêter comme ça du jour au lendemain. Il va  
5 certainement faire quelque chose pour se rendre  
6 utile dans la société comme il l'a fait depuis ces  
7 treize dernières années.

8 Alors, félicitations. Merci.

9 M. FRANÇOIS ÉMOND :

10 Merci beaucoup, Maître Turmel. Je sais que  
11 maître Dubois est là et que ce n'était pas prévu,  
12 mais est-ce que vous voulez prendre la parole,  
13 maître Dubois, ou vous continuez d'être  
14 spectatrice? C'est bon. Pas de problème. Donc,  
15 merci à tous les trois.

16 Mais, bien sûr, Monsieur le Président,  
17 Maître Turgeon, on ne pourrait pas conclure sans  
18 que la présente formation ajoute son grain de sel.  
19 Véronique.

20 Me VÉRONIQUE DUBOIS :

21 Oui. Je voulais juste dire, c'est pas parce que je  
22 ne veux pas parler, mais je vais garder mes propos  
23 pour plus tard, juste avant le départ de notre  
24 collègue.

25

1 M. FRANÇOIS ÉMOND :

2 Voilà! C'est bon. Donc, je disais qu'on ne peut pas  
3 conclure non plus sans que la formation ajoute son  
4 grain de sel, donc Madame Gagnon.

5 Mme FRANÇOISE GAGNON :

6 Bonjour, Marc. C'est le désavantage de passer à la  
7 fin. Alors, tout le monde a dit plein de qualités  
8 de Marc que je partage. Je partage ce que les  
9 avocats ont dit.

10 Alors, j'ajouterais, moi, que ça a été très  
11 agréable de travailler avec toi. Je n'en reviens  
12 pas, j'ai toujours du plaisir. On rit, on a  
13 vraiment du plaisir.

14 Et je voudrais aussi ajouter que lors de  
15 mon entrée à la Régie, tu as bien accepté d'être  
16 mon mentor. Tu as été très généreux de son temps et  
17 de toutes les réponses à mes questions, j'en avais  
18 plusieurs. Et pour cela, je t'en remercie.

19 Alors, dans quelques mois tu nous quitteras  
20 pour un repos bien mérité, avant d'entreprendre  
21 autre chose. Moi, je le sais, tu ne seras pas à la  
22 retraite. Alors, tu nous a toujours mentionné qu'il  
23 y avait une vie après la Régie. Ça, je l'ai entendu  
24 souvent. Alors, je te souhaite un bon succès dans  
25 tes projets.

1 Et nous, on est encore ensemble pour trois  
2 mois, donc on pourra... je pourrai compléter mes  
3 voeux de bonne... pas bonne retraite, mais bon...  
4 bon départ de la Régie. Alors je repasse la parole  
5 à mon collègue.

6 M. FRANÇOIS ÉMOND :

7 Merci, Madame Gagnon. Donc, effectivement, j'ai  
8 vraiment le désavantage d'être le dernier. Donc,  
9 quoi dire de plus, mais en fait j'ajouterais que  
10 j'ai l'impression, Marc, et tu me permettras de te  
11 tutoyer pour ce petit moment, que j'ai l'impression  
12 que nos chemins se sont croisés un peu trop tard  
13 dans nos carrières respectives. Que si on avait eu  
14 plus de temps pour se côtoyer, on aurait fait plus  
15 de grandes choses, je crois, ensemble.

16 Mais comme le dit l'adage, mieux vaut tard  
17 que jamais puisque bien que c'est un départ de la  
18 Régie, je sais que c'est pas un départ complet de  
19 la vie active, donc on aura probablement des  
20 occasions de recollaborer ensemble, enfin je  
21 l'espère.

22 Je voulais aussi, sur une note plus  
23 personnelle, mentionner que dans une vie précédente  
24 j'ai pu travailler avec des organismes dans  
25 lesquels tu avais été impliqué, avant de te

1           rejoindre à la Régie. Je peux t'assurer que tu  
2           avais laissé la maison en ordre dans ces  
3           organismes-là parce que j'ai beaucoup apprécié  
4           travailler avec les gens qui t'ont succédé. Et je  
5           suis certain que ces gens-là se joindraient à moi  
6           aussi pour te remercier pour tes presque quatorze  
7           (14) ans à la Régie.

8                        Aussi je veux te remercier sincèrement pour  
9           ton amitié, pour tous tes conseils depuis mon  
10          arrivée. Donc, ça va bientôt faire trois ans et  
11          demi, j'ai l'impression que c'était comme hier,  
12          mais ta façon d'être, la façon de gérer tes  
13          dossiers, les conseils que tu as pu me donner ou  
14          donner à d'autres ont été super appréciés.

15                       Ta façon de gérer un dossier m'a influencé  
16          jusqu'à maintenant et va continuer de le faire  
17          assurément. C'est sûr que pour encore beaucoup  
18          d'années, je vais souvent me demander : qu'est-ce  
19          que Marc aurait fait? Qu'est-ce que Marc en aurait  
20          pensé? Comment il aurait fait ça? Donc, ça me  
21          manquera, mais je saurai où te trouver si jamais  
22          j'ai besoin.

23                       Donc, je te remercie pour tes presque  
24          quatorze (14) ans à la Régie, mais n'oublie pas,  
25          c'est pas encore terminé. Notre collègue Gagnon

1 vient de le dire. Il nous reste un peu moins de  
2 trois mois avant que tu quittes pour autre chose et  
3 ton départ officiel, mais je t'assure que je vais  
4 continuer d'en profiter et surtout, je vais en  
5 abuser jusqu'à la fin.

6 Donc, je te remercie, bonne chance pour la  
7 suite et officiellement, Monsieur le Président, je  
8 vous redonne le contrôle de l'audience.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Ça a été une décision difficile, mais c'est  
11 la mienne. Et je pense que, Maître Turmel, vous  
12 avez pris un mot, dans tout ce que vous avez dit,  
13 merci, mais c'est l'utilité, je vais pouvoir  
14 retrouver... le temps passe et je veux être utile.  
15 Je veux reprendre plus contrôle de ma vie.

16 C'est une... c'est un poste exceptionnel et  
17 je vous souhaite, à la fois Maître Locas et à la  
18 fois Maître Hamelin et Maître Turmel, c'est  
19 vraiment une fonction extraordinaire, c'est...  
20 c'est de pouvoir essayer de structurer par vos  
21 intrants ce que va être l'énergie au Québec dans  
22 les prochaines années. Ce tribunal va nous indiquer  
23 comme voie.

24 Ce qu'on pense humainement avec les gens  
25 que vous voyez qui sont avec nous, on essaie de



1 faire en sorte que ce Québec-là soit plus fort, que  
2 cette régulation économique serve à quelque chose.  
3 Serve bien sûr aux consommateurs, mais serve aussi  
4 aux assujettis et serve en fait au développement du  
5 Québec.

6 C'est une fonction pour laquelle j'ai  
7 toujours eu beaucoup de respect et que j'ai essayé  
8 d'occuper pendant toutes ces années-là avec le plus  
9 grand respect. Je me suis doté d'un code  
10 déontologique personnel où j'ai coupé beaucoup de  
11 ponts. Dans trois mois, je vais retourner les  
12 appels et si les numéros de téléphone sont encore  
13 bons, on verra.

14 Mais en même temps, autant cette fonction-  
15 là est extraordinaire, puis je l'aurais fait encore  
16 quelques années, ce n'est pas une question de...  
17 mais je ne sais pas ce qui m'attend. J'ai soixante-  
18 sept (67) ans et je veux encore construire, je veux  
19 encore développer, je veux encore espérer, je veux  
20 encore entrevoir l'impossible puis je me dis que je  
21 suis un peu contraint par ma fonction, qui est une  
22 fonction qui m'a permis, justement.

23 Je deviens encore, après, après quand je  
24 quitterai le 17 septembre, je redeviendrai le  
25 citoyen Turgeon qui va reprendre le chemin, qui va

1 essayer de trouver où il pourra être utile, avec  
2 toute l'expérience que j'ai acquise, notamment ici,  
3 et avec cette vision du développement, cette vision  
4 des gens, cette bienveillance que j'essaie toujours  
5 à chaque jour, j'essaie de développer, puis ce  
6 n'est pas toujours facile, parce que je pense que  
7 j'ai un caractère bouillant, j'ai un caractère très  
8 très... que vous n'avez pas toujours vu.

9 Je pense que certains de vos confrères ont  
10 pu le voir et j'en suis toujours un petit peu...  
11 mais moi, on lit assez rapidement en moi, souvent,  
12 et parce que tout m'intéresse. Ce que vous me dites  
13 m'intéresse et je me dis, bien, possiblement qu'il  
14 y a peut-être quelque chose dans la preuve que j'ai  
15 mal perçu donc, je vais la relire, je vais revoir.

16 Mais je pense que pour les prochaines  
17 étapes, je veux retrouver, le citoyen veut  
18 retrouver, veut un peu tasser le Régisseur, parce  
19 que j'ai besoin peut-être de respirer, j'ai besoin,  
20 possiblement comme disaient certains.

21 Je disais à ma collègue Durand, Sophie  
22 Durand, je lui disais : avant de partir, je vais te  
23 donner des sous puis si je me fais arrêter sur la  
24 route, parce que j'aurai manifesté, tu viendras me  
25 chercher au poste de police, parce que là, mon chum

1 n'est pas toujours disponible puis je ne veux pas  
2 rester toute la journée au poste de police.

3 Alors, vous savez, le militant en moi n'a  
4 jamais été très loin et je pense que j'ai, avec  
5 l'ensemble des formations et l'ensemble des  
6 équipes, j'ai donné, je pense, plus que je pouvais  
7 donner. Tantôt, nos équipes se réunissent cet  
8 après-midi pour commencer déjà là à nous préparer,  
9 quel sera... pour nous préparer au délibéré qui va  
10 commencer aujourd'hui mais qu'on aura avec eux une  
11 discussions la semaine prochaine.

12 Écoutez, merci de vos beaux mots, ça me  
13 touche beaucoup. Je disais à mon équipe, je disais  
14 à Odette, je paraphrasais Yves Navarre qui disait :  
15 « Je ne sais pas exactement ce que je vais faire  
16 après le dix-sept (17) septembre, mais je sais  
17 assurément ce que je ne ferai pas. »

18 Ça, pour moi, maintenant, c'est clair. Je  
19 sais que je vais entamer probablement mon dernier  
20 droit et je veux que dans ce dernier droit, je veux  
21 aussi, dans la mesure du possible, faire une  
22 différence puis pouvoir continuer à construire et  
23 possiblement en énergie, possiblement en  
24 environnement, mais continuer à construire.

25 Alors, j'espère pouvoir vous voir sur la

1 rue, au théâtre, au concert parce que, Maître  
2 Hamelin je lis beaucoup, j'aime beaucoup les  
3 concerts. Alors, j'espère qu'on aura le plaisir, un  
4 coup que les décisions seront rendues, les secrets  
5 de la Régie resteront dans les murs de la Régie  
6 mais il y a plein de choses, il y a plein  
7 d'événements, il y a plein de nouvelles choses qui  
8 vont nous arriver puis on va pouvoir discuter.

9           Alors, merci beaucoup. Puis là-dessus, bien  
10 on va, chacun on reprend les rôles qui sont les  
11 nôtres. J'espère vous voir au colloque du dix-sept  
12 (17) septembre, sur les BMÉ, j'ai eu la chance de  
13 par mon collègue François d'y jouer un rôle alors,  
14 et ce sera la dernière journée du Régisseur  
15 Turgeon. Merci.

16

17 AJOURNEMENT

18

---

1

2

3 SERMENT D'OFFICE:

4 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
5 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
6 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
7 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
8 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
9 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

10

11 ET J'AI SIGNE:

12

13

14

15 \_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

16 Tableau #200569-7.